

R E V U E de
la P R E S S E
R W A N D A I S E

**Bimensuel qui résume en français les principaux articles de tous les
périodiques parus en kinyarwanda (au Rwanda ou dans les pays
d'alentour)**

| | | | |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------|
| Nouvelle Série : | SOMMAIRE DU N° 32 : | 1 - 15 Janvier 1996 | |
| - Goboka | n° 2 | décembre 1996 | pages 1 - 3 |
| - Imvaho Nshya | n° 1110 | 1 - 7 janvier 1996 | pages 4 - 7 |
| - Imvaho Nshya | n° 1111 | 8 - 14 janvier 1996 | pages 7 - 9 |
| - Intego | n° 0 | | pages 9 - 12 |
| - Intego | n° 1 | | pages 12-16 |
| - Kinyamateka | n° 1435 | janvier 1996 | pages 16-20 |
| - Le Tribun du Peuple | n° 67 | janvier 1996 | pages 20-23 |
| - Pro Peace | n° 1 | janvier 1996 | pages 24-25 |
| - Ukuri - Gacaca | n° 5 | janvier 1996 | pages 26-28 |
| - Umusemburo | n° 6 | janvier 1996 | pages 28-29 |

REVUE DE PRESSE publiée en juillet 1996

Editeur :

A.S.B.L. DIALOGUE
Momentanément en Belgique
322, rue du Noyer - 1030 - Bruxelles
Tél/Fax : (32.2) 735.39.16

Directeur a.i.:

M. Philippe DECHAMPS

GOBOKA n° 2, décembre 1995

Editorial : par où allons-nous commencer ?

Gérard Gashagaza, Goboka n° 2, décembre 1995, page 3

Pourquoi ont-ils été tués ? Cette question est la phrase clé de ce numéro de *Goboka*. Quelle réponse peut-on donner à cette question ? Quel langage employer pour y répondre ? Que le lecteur ne s'étonne pas de la dureté de l'écrit et des images ; la situation étant elle-même macabre, il n'y a pas moyen de faire autrement.

Pour quelle raison ont-ils été tués ? Goboka n° 2, décembre 1995, pages 4 et 5

"*Pour quelle raison ont-ils été tués ?*" A qui peut-on poser cette question ? A Dieu ? Aux hommes ? A l'Etat ? A l'ONU ? A la France ? A la Belgique ? Le virus de la haine a été injecté aux Rwandais par les étrangers qui les ont catégorisés en Hutu, Tutsi et Twa. Les tueries de 1959, de 1963, de 1966, de 1973 et de 1990 sont les conséquences de cette haine ; mais les massacres et le génocide de 1994 dépassent tout entendement. Les acteurs de ces horreurs doivent comparaître devant la justice pour répondre de leurs actes. Le problème des rescapés, handicapés, veuves, orphelins, reste épineux ; les aides peuvent les soulager physiquement mais ne peuvent soigner leurs coeurs. Les orphelins ont besoin d'affection ; ils doivent apprendre la culture rwandaise... Les orphelinats sont-ils à même de répondre à leurs attentes ? Ne faut-il pas un cadre spécial pour encadrer les rescapés ? Si les acteurs des massacres et du génocide sont des Rwandais, l'ONU, la France et la Belgique sont également coupables ; ils devraient reconstruire ce qui a été détruit sous leurs yeux.

On continue à enterrer les restes des victimes du génocide

Gérard Rurangirwa, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 6 et 7

Le 5 décembre 1995, ont été enterrés les restes de 200 victimes du génocide du secteur de Gatara au Gisaka. La messe a été célébrée par l'abbé Rukamba, lui-même rescapé. La famille de Mgr Bigirumwami, également originaire du Gisaka, a été décimée. Cette région a été saccagée par les miliciens ; elle a besoin d'un soutien, car sa reconstruction s'avère difficile.

Témoignage de rescapés, Alfred Ntazinda, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 7 et 8

M. Innocent Uwimana est un rescapé du génocide ; il était pharmacien à Cyanguu avant les événements d'avril 1994 ; il habite actuellement à Muhima. Quand le matin du 7 avril 1994, il a appris que le président Habyalimana avait été tué, il s'est dit que c'en était fini des Tutsi. Les massacres qui s'étaient perpétrés contre eux lors de la mort de M. Bucyana, président de la CDR, étaient encore frais dans les mémoires. Cela n'a pas tardé ; les voisins d'Innocent ont été tués, un à un, le 7 avril et les jours suivants. Lui, il a pu se cacher chez des Hutu, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Il a même dû donner 20.000 Frw à un milicien qui lui promettait la protection. Cela n'a pas empêché d'autres miliciens de revenir à la charge et de l'attaquer à la machette. Finalement, il a pu fuir vers le Zaïre, grâce à Soeur Adéline du Centre de santé de Rusizi (Cyanguu).

Comment punir les génocidaires ? Gérard Rurangirwa, Goboka n° 2, déc. 1995, page 9

Au Rwanda, les gens ont la mauvaise habitude de traiter d'*Interahamwe* les prisonniers soupçonnés d'avoir participé au génocide. Ils oublient ou ignorent que le droit international reconnaît l'innocence à tout suspect jusqu'à ce que la justice le déclare coupable. Quelles punitions donnera-t-on à ceux que les tribunaux auront condamnés ? Peut-on réclamer celles que le roi David souhaitait pour les ennemis d'Israël (cf Ps 109, 6-15) ? Dans tous les cas la punition doit être proportionnelle à la gravité du crime.

Chantage et marchandage, Karaki, Goboka n° 2, décembre 1995, page 10

Que diraient les victimes du génocide s'ils ressuscitaient pour entendre parler de réconciliation, de pardon et d'oubli ? Est-il juste de tenir un tel langage alors que les génocidaires sont prêts à perpétrer d'autres crimes ? Peut-on pardonner au nom de l'évangile alors que personne ne s'est opposé aux dix

commandements des Hutu (parus dans *Kangura* n° 6, décembre 1990) au nom de ce même évangile ? Que fait la communauté internationale pour contrer l'entraînement en cours des ex-militaires et des miliciens *Interahamwe* ? Aura-t-on le droit de se défendre le moment venu ? (*Texte en français*)

Qui est Hutu ? Qui est Tutsi ? Qui est Twa ? C'était seulement la politique du ventre Goboka n° 2, décembre 1995, pages 10 à 12

Tout était bon avant l'arrivée des Blancs : les Rwandais s'entendaient très bien, ils étaient unis, la paix régnait dans le pays. Les Blancs sont arrivés ; ils ont catégorisé les Rwandais en Hutu, Tutsi et Twa suivant des caractéristiques physiologiques ; ils ont piétiné la culture rwandaise. Ils ont fait croire au Tutsi qu'il était fait pour gouverner mais l'ont rejeté quand le roi Rudahigwa a décidé souverainement d'abolir le servage et qu'il a réclamé l'indépendance du pays. Ils se sont alors tournés vers le Hutu ; ils ont aidé M. Grégoire Kayibanda à conquérir le pouvoir par la révolution de 1959 ; ils ont intronisé M. Habyalimana en 1973. Soucieux de régner le plus longtemps possible, ces deux présidents ont favorisé, l'un comme l'autre, ceux qui pouvaient les aider à se maintenir au pouvoir. Combien de Hutu peuvent se vanter d'avoir partagé le repas de M. Habyalimana ? N'importe quel Tutsi pouvait-il être reçu chez M. Sebera ou chez M. Shamukiga ? Les relations étaient basées sur l'intérêt ; les capacités intellectuelles n'ont aucun rapport avec les ethnies.

Qu'as-tu fait pour les autres jeunes gens ? Goboka n° 2, décembre 1995, page 12

Anciennement, les veillées rwandaises étaient une occasion pour les hommes de vanter leur bravoure. Aussi le journal *Goboka* a-t-il décidé de consacrer une rubrique aux personnages qui se sont distingués par leur courage durant la guerre de libération du pays, principalement au moment du génocide. C'est une occasion offerte aux poètes.

Chirac vient de trouver le remède rwandais à la Habyalimana Gérard Gashagaza, Goboka n° 2, décembre 1995, page 13

Dans un article publié par le journal *Le Soir* du 10 novembre 1995, la journaliste Colette Braeckman évoque la visite à Kigali de M. Okumu, politicien kenyan, qui s'est présenté comme émissaire personnel du président Jacques Chirac. Cet homme a développé les conditions posées par la France pour que les relations entre ce pays et le Rwanda puissent se normaliser. Ces conditions sont les suivantes : le Rwanda doit cesser de reprocher à la France d'avoir soutenu le régime du président Habyalimana; le régime de Kigali doit décréter une amnistie générale et ne traduire en justice qu'une dizaine de personnes; la nouvelle armée doit être composée d'une partie des troupes du FPR et des anciennes forces armées; les anciens réfugiés doivent regagner leurs pays d'asile; le vice-président Kagame doit accepter d'être consacré l'homme fort de la sous-région. « *La France ne laissera donc jamais le Rwanda tranquille ?* » (*Texte en partie en français*).

L'article « Relations difficiles entre Paris et Kigali. Rwanda : faire de Kagame le « roi » ! » de Colette Braeckman est publié aux pages 13 et 14 (en français)

La lutte continue, Aimable Twagiramutara, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 14 et 15

On se demande pourquoi les médias occidentaux continuent à enfermer le Rwanda dans le carcan de l'ethnisme. Serait-ce par ignorance, par racisme ou par opportunisme politique ? Tout est possible ; ce qui est sûr, c'est que l'Occidental est obnubilé par l'élément racial. Leur littérature, qu'elle soit historique, philosophique ou autre, le met fort en exergue. D'ailleurs, la plupart des Occidentaux ne se sont intéressés au Rwanda qu'au moment des massacres et du génocide. Les spéculations sur le problème ethnique au Rwanda sert à masquer leurs vues économiques ou politiques. Sinon, pourquoi ont-ils accouru au secours du président Habyalimana au début de la guerre de libération déclenchée par le FPR ? Pourquoi combattent-ils actuellement le régime de Kigali ? (*Texte en français*).

"Démarrons et partons" : une chanson pour tout le monde Gérard Rurangirwa, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 15 et 16

Il n'est pas rare de voir le développement du Rwanda représenté par l'image d'une pirogue ayant comme seuls pilotes et passagers, les président et vice-président de la République. Le pays sera-t-il construit par ces deux personnes uniquement ? Tous les Rwandais, du petit au plus grand, chacun suivant ses capacités et son métier, sont appelés à apporter leur contribution.

Goboka a écrit à la Conférence épiscopale Goboka n° 2, décembre 1995, pages 16 et 17

Pourquoi le journal *Goboka* a-t-il écrit à la Conférence épiscopale le 10 octobre 1995 ? L'Eglise catholique du Rwanda devrait faire des enquêtes et faire canoniser certains Rwandais victimes des massacres et du génocide ; par contre, les prêtres et religieux que la justice déclarera coupables ou complices de ces tueries devront être excommuniés. Dans un commentaire à part, le journaliste propose le changement de certaines parties de la liturgie de la messe ; il se demande si le pape connaît la situation tragique de l'Eglise du Rwanda. Sinon il aurait déjà rendu visite à ce pays.

Aux pages 17 et 18, figure le texte de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, articles 10 à 19 (texte en français)

Sécurité, Stany Kayitana, Goboka n° 2, décembre 1995, page 18

La sécurité est l'affaire de chaque citoyen. Certes, il faut lutter contre le banditisme et le terrorisme et dénoncer les malfaiteurs, mais il faut aussi oser parler et dire aux autorités ce qui ne va pas. Dernièrement, un conseiller a réuni les habitants de son secteur ; l'OPJ assistait à la réunion. Les habitants se sont plaints d'un commerçant qui cachait des malfaiteurs troublant la sécurité du secteur. L'OPJ était prêt à l'arrêter sur le champ mais le conseiller parlait de procédure ; les habitants ont tellement insisté que le commerçant a été chassé du secteur.

Noblesse de coeur, Pierre Nshimiye, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 18 et 19

En kinyarwanda le mot « *imfura* » a plusieurs sens : il peut signifier un aîné de famille, une personne de la noblesse ou une personne noble de coeur (généreuse, courageuse, fidèle et honnête). La culture rwandaise insiste sur la noblesse de coeur. Un vrai Rwandais doit se conduire de telle sorte qu'on ne trouve rien à redire à son comportement. Si en 1994, il y avait eu des Rwandais nobles, les massacres et le génocide n'auraient pas été possibles ; personne n'a été assez courageux pour dire non aux criminels. Le Rwanda a besoin de gens nobles pour que son développement soit possible.

La culture rwandaise

Alfred Ntazinda et Bruno Burunga, Goboka n° 2, décembre 1995, page 19

La culture est le miroir d'un peuple. Saluer un passant, tisser des liens d'amitié avec des voisins, punir un enfant surpris en faute, gronder les bergers dont le bétail abîme les récoltes, sont quelques unes des caractéristiques de la culture rwandaise traditionnelle. Aujourd'hui, les Rwandais se conduisent différemment, chacun ne s'occupe que de ses affaires. La solidarité doit renaître ; elle est une des conditions pour la sauvegarde de la sécurité.

Le ministre des Finances se fait l'ambassadeur des fonctionnaires rapatriés ! Innocent Bayito, Goboka n° 2, décembre 1995, pages 20 et 21

Dans une lettre adressée au ministre de la Fonction Publique le 7 septembre 1995, le ministre des Finances croyait parler en faveur des fonctionnaires rapatriés arrivés au Rwanda sans aucun papier ; quand on lit les premières lignes de la lettre, on le croit. Ce qui est étonnant, c'est qu'il se réfère à la solution prise en 1975 pour régler le problème des contractuels qui n'avaient jamais eu de bulletin de signalement. Pourquoi a-t-il fait ce retour ? A quoi rime l'augmentation de 3% sur leur salaire tous les deux ans à partir de 1962 ? Pourquoi ne demande-t-on pas l'avis des concernés ?

IMVAHO NSHYA n° 1110, 1 - 7 janvier 1996

Editorial : que l'année 1996 soit meilleure que 1995 !

Mweusi Karake, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 3

A une personne qui me faisait observer que l'année 1995 vient de s'écouler sans que la justice fonctionne pour les auteurs du génocide, j'ai eu du mal à me l'expliquer aussi. Par contre, la justice militaire fonctionne. Le ministère de la Défense aurait-il plus de moyens ou de volonté que celui de la justice ? En plus du crime de génocide qui reste impuni, les autres délits et infractions ne sont pas jugés non plus. Je suis pour la création de juridictions spéciales destinées à traiter du crime de génocide et que les autres (habituelles) s'occupent des délits et infractions de tous les jours. L'année 1996 sera meilleure si la justice se met à fonctionner.

Mwalimu Julius Nyerere nous rend encore visite

V.H., Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 1

Pour la deuxième fois après le génocide, l'ancien président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, a visité le Rwanda. Voici son programme : aller à Runda où la construction des logements destinés aux veuves du génocide vient de se terminer, visiter à Gisenyi un centre de transit des réfugiés rwandais de retour au pays et s'entretenir avec le président de la République, le vice-président et le Premier ministre rwandais.

Les miliciens français de 1940 - 1945

Antoine Mugesera, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, pages 1 et 4

Sous l'occupation allemande, beaucoup de Français ont collaboré avec les nazis. Ils ont servi la machine de mort. Leurs méthodes ressemblent à celles des miliciens *Interahamwe* rwandais tuant les Tutsi en 1994. En 1944, la France aidée par les alliés a mis fin à la domination allemande. Les collaborateurs s'élevaient à plus d'un million de personnes : ils durent subir ce qu'ils avaient fait subir à leurs compatriotes juifs ou français. Les conditions de détention étaient terribles : des camps d'internement et des caves ont servi de prison. A n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, l'on venait tuer des prisonniers ; ceux qui ne mouraient pas immédiatement attendaient le jour suivant. Les survivants des mauvaises conditions de détention ont pu être jugés, mais en petit nombre. Mon but n'est pas de montrer la méchanceté des Français, mais montrer que la France, grande puissance, n'a pas échappé au désordre de l'après-guerre. Il a fallu du temps pour que la France applique les lois et respecte les principes des droits de l'homme.

Le Premier ministre, M. Pierre Célestin Rwigema, a visité la préfecture de Cyangugu

Constantine Mugabo, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 2

Accompagné des ministres des Transports et des Communications, le Dr Charles Murigande, de l'Environnement et du Tourisme, M. Jean Népomuscène Nayinzira, du Commerce et de l'Artisanat, M. Prosper Higirow, de l'Information, M. Jean Pierre Bizimana, du Colonel Marcel Gatsinzi, Commandant de l'armée patriotique rwandaise, du député-Lt. Colonel Habyarimana et de son conseiller pour la sécurité, le Colonel retraité Epimaque Ruhashya, le Premier ministre, M. Pierre Célestin Rwigema, s'est rendu en préfecture de Cyangugu, le 24 décembre 1995. Arrivée dans la ville de Cyangugu, la délégation s'est scindée en plusieurs équipes pour pouvoir visiter les orphelins accueillis dans plusieurs centres communaux. Le ministre de l'Information a visité ceux de Kibogora, le ministre de l'Environnement et du Tourisme ceux de la commune de Gishoma tandis que le ministre du Commerce s'est dirigé en commune Kagano. De leur côté, le Premier ministre, le ministre du Transport et les militaires ci-haut cités se sont d'abord rendus à Cyimbogo où ils ont pu se rendre compte du degré de destruction du bureau communal, ensuite à Kamembe où ils ont visité le bureau préfectoral détruit et les orphelins de Kamembe. Ces derniers devront avoir quitté l'orphelinat pour leur famille d'ici deux ans : la Compagnie de Jésus reprendra les locaux où ils

sont accueillis. Le Premier ministre leur a fait don de 100.000 Frw. Pour les fêtes de Noël et du Nouvel An, l'Armée Patriotique Rwandaise leur a aussi offert un boeuf, des pommes de terre et des oignons.

Le Président de la République s'occupera des assassins

Eric Kayihura Bushishi, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 3

Les histoires de dénonciation sont nombreuses dans la commune de Mudusomwa (préfecture de Gikongoro). Dernièrement, deux juges se sont battus parce qu'aucun d'entre eux n'arrivait à faire arrêter l'autre. Un cas récent concerne le vieux Semutwa qui dénonce M. Evariste Niyirora, comptable à Mudusomwa, dans une lettre qu'il a écrite au président de la République. Le comptable serait à la base de l'arrestation abusive de trois des enfants de M. Semutwa alors qu'il a trempé dans le génocide. M. Semutwa espère que le président de la République interviendra pour élargir ses enfants (dont on dit qu'ils ont effectivement participé au génocide) et faire arrêter M. Niyirora.

1995 prend fin, Régis Nyirimbibi, Imvaho Nshya n° 1110, 1-7 janvier 1996, page 5

L'année 1995 prend fin. Qu'avons-nous pu réaliser et qu'avons-nous omis de faire ? Sur le plan politique, nous avons pu mettre en place les principales institutions : le gouvernement et l'Assemblée nationale, la Cour suprême, les préfets et les bourgmestres, l'administration du territoire. Sur le plan économique, nous avons hérité d'un pays entièrement détruit, qui doit payer ses dettes. Ce qui est insupportable, c'est que les responsables de tous niveaux sont les premiers à détourner les biens publics. Les Rwandais qui vivaient de l'agriculture ne peuvent plus s'auto-suffire ; des agriculteurs ont été tués, d'autres sont aujourd'hui réfugiés dans les pays limitrophes. Les fonctionnaires sont mécontents du salaire de misère qu'ils reçoivent à la fin du mois ; certains d'entre eux ne s'adonnent pas à leur travail mais cherchent ailleurs ce qu'il leur faut pour vivre. Il a fallu beaucoup d'efforts et de don de soi à ceux qui sont chargés de la sécurité. Sur le plan culturel, les choses ne vont pas comme on le voudrait : les jeunes filles ne s'habillent pas convenablement, les jeunes gens s'adonnent à la boisson. Que l'année 1996 soit meilleure !

Le Rwanda a attiré la curiosité de beaucoup de gens

O. Kajyambere N. Badahiga, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, pages 6 et 7

Après la victoire du FPR et le départ en exil des anciennes Forces Armées Rwandaises et des miliciens qui avaient fait du Rwanda un bain de sang, le pays a été à plusieurs reprises visité par des chefs d'Etat de pays amis et de nombreuses hautes personnalités du monde entier. Citons par exemple Mme Mary Robinson, présidente de l'Irlande, M. Sylvestre Ntibantunganya, président du Burundi, M. Yoweri Museveni, président de l'Uganda ainsi que sa femme Jeannette Museveni, M. Julius Nyerere, ancien président de la Tanzanie, M. Jimmy Carter, ancien président des Etats-Unis d'Amérique, M. Boutros Boutros Ghali, secrétaire général des Nations Unies. Les ambassades ont rouvert leurs portes et certains autres pays ont entamé des relations diplomatiques avec notre pays, entre autre l'Italie et l'Inde. Le Rwanda a aussi reçu la visite du Pasteur Robert Folknberg, archevêque de Canterbury et de Mgr Desmond Tutu de l'Afrique du Sud. Nous avons fêté l'anniversaire de la victoire du FPR qui, le 25 janvier 1995, venait d'intégrer dans ses rangs 1.011 militaires des ex-FAR. C'est une preuve de la recherche de l'unité nationale. Les activités ont repris dans presque tous les domaines : le Rwanda a aussi reçu les formations sportives et culturelles des pays frontaliers, telles l'équipe de football de l'Uganda et les musiciens Tshalamwana et Wenge Muzika du Zaïre.

Les réfugiés entre la mort et le devin

Joseph Mpumuro, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 7

Les réfugiés rwandais des camps sont pris entre deux feux. Quand ils viennent au Rwanda se rendre compte de la situation, ils sont convaincus et disent aux autres de rentrer. Mais ils sont stoppés par les dires des amis des génocidaires tels MM. Twagiramungu, Chirac, Filip Reyntjens qui parlent d'un autre génocide, cette fois-ci à l'endroit des Hutu.

Notre environnement nous est d'une grande utilité

Titien Mbangukira Samas, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 11

Au Rwanda la première journée de la protection de l'environnement a eu lieu le 29 décembre 1995. De nombreuses personnalités ont assisté à l'ouverture des deux jours de travaux qui allaient marquer l'intérêt que les Rwandais attachent aux êtres vivants et à leur protection. Des expositions et des débats ont été organisés. Le Premier ministre et le ministre de l'Environnement et du Tourisme sont revenus à plusieurs reprises sur l'utilité et l'importance d'un environnement sain ; ils ont interpellé les Rwandais, les invitant à lutter contre tout ce qui peut nuire aux animaux et aux forêts ; sources d'une vie meilleure sur terre. Le ministère de l'Environnement, celui de l'Agriculture, celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, des Centres tels que l'ISAR, l'ORTPN et le PNUD ont participé activement à l'exposition-vente.

Byumba : solution au problème des empoisonnements

Joseph Mpumuro, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 11

Le 24 décembre 1995, le président de la République, M. Pasteur Bizimungu, a rejoint au village *Urumuri* les orphelins et la population de la préfecture de Byumba pour les fêtes de Noël et du Nouvel An. Il a effectué cette visite au moment où des empoisonnements éliminent les gens dans cette préfecture de Byumba. Il a demandé à Mgr Frédéric Rubwejanga, responsable des diocèses de Byumba et Kibungo, à Mgr Onesphore Rwaje et à l'administration de la préfecture de Byumba de lutter contre cette autre forme de barbarie qui entrave la vie des hommes.

Les femmes nous portent malheur !

Eric Kayihura Bushishi, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 11

Un militaire, M. Nteziryayo, a tué un couple et la belle-mère de la femme dans la nuit du 19 décembre 1995 : il voulait voir en même temps Milles Anne Marie Mukayizere, Jeannette, Francine Mukandori et Claudine, toutes logées par M. Félicien Kabayiza, responsable d'une cellule de la commune Nyamagabe de Gikongoro. Son collègue d'armes, M. Nyemyembo, a reçu une balle dans la main parce qu'il s'opposait à ce qu'il tue des gens. Peu après, le soldat Nteziryayo a été abattu par d'autres militaires de la région.

SEVOTA, espoir des veuves et des orphelins de la commune de Taba

Hélène Nyirabikali, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 14

SEVOTA est un "Service d'Encadrement de Veuves et d'Orphelins de la commune Taba" en préfecture de Gitarama. Il est affilié à l'ONG *Réseau des femmes oeuvrant pour le développement rural*. Le service est né en décembre 1994 à l'initiative de Mme Godelieve Mukasarasi en vue de rassembler les associations de veuves et d'orphelins en un collectif. 756 personnes sont membres de *Sevota*, réparties en 24 associations qui mènent leurs activités dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. *Sevota* est soutenu par le conseil communal de Taba et l'ONG *ACIST*.

Naissance de trois bébés chez M. Gasasira

Joseph Mpumuro, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page 14

Après la famille de Gasana à Kigali qui a eu le bonheur d'avoir trois bébés à la fois, la famille Gasasira habitant la commune de Muvumba, en préfecture de Byumba, a eu des triplés, deux garçons et une fille, qui se portent bien.

La Banque Commerciale du Rwanda a procédé à son autocritique

Pay-Pay Pius Gatambiye, Imvaho Nshya n° 1110, 1 - 7 janvier 1996, page I - IV

Lors d'une rencontre avec le personnel, M. John Nyombayire a présenté le bilan de la Banque Commerciale du Rwanda (BCR) dont il est directeur général depuis la victoire du FPR. Il a d'abord félicité le personnel du siège et des agences qui n'ont ménagé aucun effort pour relever la banque qui affichait des

pertes de l'ordre de 640.000.000 Frw, pertes essentiellement dues à la guerre, à différents vols de chèques par les anciennes autorités du pays et au non-recouvrement des fonds prêtés aux clients. Les créanciers de la banque étaient des gens d'une certaine catégorie (de *l'akazu*). A la fin 1995, la banque avait réalisé un cash flow de 725.000.000 Frw, défi qu'il fallait réaliser et encouragement pour l'avenir. Le ministre des Finances qui était sur les lieux ce jour-là, M. Marc Rugenera, a fait part de sa visite à Bruxelles où il a rencontré les dirigeants de la Banque Bruxelles Lambert (BBL) qu'il a chaleureusement remercié pour ne pas avoir laissé les génocidaires partir avec les fonds de la BCR. La Banque Bruxelles Lambert continuera à apporter son soutien à la BCR.

IMVAHO NSHYA n° 1111, 8 - 14 janvier 1996

Editorial : de meilleures négociations

Mweusi Karake, Imvaho Nshya n° 1111, 8 - 14 janvier 1996, page 3

Des négociations entre les gouvernements zairois et rwandais ont repris peu après la rencontre de nos deux chefs d'Etat au Caire, en Egypte. Le président Mobutu avait promis au président rwandais de rendre les biens du pays emportés au Zaïre par les anciennes autorités et d'entreprendre des actions visant la sécurité dans la sous-région des Grands Lacs. Le Zaïre a procédé à l'arrestation de 33 personnes, responsables d'intimidation envers les réfugiés qui manifestent la volonté de rentrer et s'accorde avec le HCR sur les modalités de retour des réfugiés rwandais. Bien que des actes de déstabilisation du Rwanda soient opérés à partir du Zaïre, le Rwanda a toujours manifesté sa volonté d'un bon déroulement des opérations de retour pacifique des réfugiés.

Programmes de relance économique

David Kabuye, Imvaho Nshya n° 1111, 8 - 14 janvier 1996, pages 1, 2 et 7

Dès l'installation du gouvernement d'union nationale, presque tous les domaines d'activité ont repris dans le pays ; la priorité était de réparer et de reconstruire les infrastructures étatiques et de pourvoir les postes de direction du pays. Il reste à s'occuper de l'économie, véritable indice du bien-être de la population et d'un meilleur avenir d'un pays. Comment y arriver ? Tout simplement en instaurant des mécanismes de stabilisation de l'économie, la rentrée de fonds publics (taxes, change, intérêts ...) et la relance de l'économie (redistribution des recettes de l'Etat, réforme des services de l'Etat pour qu'ils puissent engendrer plus de recettes). Il faut comprendre que dès que les Rwandais seront sécurisés, ils vont devoir chercher à économiser pour investir dans d'autres projets de développement. Le Rwanda doit compter sur ses entreprises (comme l'ELECTROGAZ) qui doivent désormais mener une gestion rigoureuse. Le Rwanda doit aussi revoir son système de sécurité sociale.

Chanvre dans la forêt de Nyungwe

J. Félix Ngilnshuti, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, pages 1 et 6

Tout au fond de la forêt de Nyungwe, se trouvent des champs de chanvre de plus de 25 hectares. Ces champs se trouvent à 40 km de la lisière de la forêt, derrière les montagnes. Le chanvre y a été cultivé par le président Habyarimana, son fils et celui de François Mitterand. L'Armée Patriotique Rwandaise a découvert ce chanvre un an après la prise du pouvoir, lorsqu'elle y recherchait l'ennemi qui s'y cache.

Muvumba Project forme les handicapés

Constantine Mugabo, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, page 3

Muvumba Project est une initiative du major Rugigana Ngabo et de ses collègues handicapés physiquement par la guerre d'octobre 1990. L'association a été créée vers la fin de 1991 en commune Muvumba (préfecture de Byumba). Le projet se porte très bien. Ses membres ont reçu une formation en dactylographie, informatique, couture, broderie, mécanique, etc... Les produits de la sculpture, de la couture et de la broderie sont vendus à Kigali et leur apportent des revenus substantiels. A Muvumba, le projet s'occupe d'élevage, de fabrication de briques et d'extraction de sable. *Muvumba Project* accueille

aussi les autres militaires, anciens des Forces Armées Rwandaises handicapés physiques qui rentrent au pays.

**Le lieutenant colonel Rwahama répond à M. Robert Ménard
Marie Immaculée Ingabire, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, pages 4 et 5**

Un proverbe rwandais dit : « *A l'enfant pleurnichard, on n'enlève pas les fourmis rousses* ». L'abbé André Sibomana pourrait être considéré comme un enfant pleurnichard ; ce serait dommage qu'on ne puisse lui venir en aide à cause de son habitude d'appeler au secours pour rien. Voilà ce qui ressort de la lettre du 6 décembre 1995 adressée à M. Robert Ménard de *Reporters Sans Frontières*, par le lieutenant colonel Rwahama, en guise de réponse à son courrier adressé au président de la République le 22 novembre 1995. Le colonel Rwahama proteste énergiquement contre les allégations mensongères reprises dans la lettre de M. Ménard, qui l'accusent d'avoir organisé une réunion préparant l'arrestation de quatre abbés, dont André Sibomana et la mise à mort de celui-ci. Le lieutenant colonel trouve que l'abbé André Sibomana en appelant au secours, cherche à impressionner et à se donner de l'importance devant l'opinion étrangère ; son attitude démontre un complexe de persécution. Le lieutenant colonel Rwahama invite *Reporters Sans Frontières* à chercher à apaiser l'Abbé de son attitude paranoïaque plutôt que de continuer à être complice ou instrument d'une manoeuvre qui porte atteinte à la réputation et au prestige de tiers (*lettre en français*).

C'est déroutant, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, page 5

M. Nkurunziza a écrit à *Imvaho Nshya* pour condamner le député Muvunyi qui aurait frappé M. Kayibanda, conseiller de Nyagahandagazi en commune de Rukara (Kibungo). M. Kayibanda serait victime de sa participation active à l'élargissement de MM. Gashagaza et Simugomwa intervenu un mois après leur détention ; tous deux ont été accusés par le député Muvunyi d'avoir assassiné 20 membres de sa famille et détruit ses biens. Ils ont été libérés parce que leurs dossiers judiciaires étaient vides et qu'aucune charge ne pesait contre eux. Selon le député Muvunyi, M. Kayibanda aurait élargi les deux accusés après avoir reçu des pots-de-vin. Actuellement, on ne sait qui des deux adversaires dit la vérité.

**Les pensées de M. Julius Nyerere vont encore droit vers nous
Constantine Mugabo, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, page 6**

Le président Julius Nyerere a visité le Rwanda entre les 29 et 31 décembre 1995. Il s'est rendu à Nka-mira (Gisenyi) où est situé le centre d'accueil et de transit des réfugiés rwandais venant du Zaïre. Il a été étonné d'y trouver des Zaïrois d'expression rwandaise, chassés par les réfugiés rwandais du Nord-Kivu. M. Nyerere craint que le même scénario ne se passe à Karagwe en Tanzanie où la situation est semblable à celle du Nord-Kivu. Il a confiance en la mise en application des résolutions des sommets de Nairobi, Bujumbura et du Caire.

**Mme Cedella Marley Booker et Roots Reggae au Rwanda
Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, pages 8 et 9**

La maman de Bob Marley, Mme Cedella Marley, viendra donner un concert au stade Amahoro au Rwanda le 13 janvier 1996. Elle sera accompagnée de M. Natty Dread, qui a longtemps travaillé avec le regretté Bob Marley, et du groupe *Iqulah*. Ils viennent au Rwanda dans l'espoir de lancer un message d'*unité et d'amour*. Les prix d'entrée sont les suivants : 8.000 Frw pour la tribune d'honneur, 5.000 Frw pour la tribune d'honneur (enfants), 3.000 Frw pour la tribune latérale et 1.000 Frw pour le pourtour.

**Tous les réfugiés ne sont pas des réfugiés !
Mweusi Karake, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, page 11**

Des réfugiés rwandais sont décidés de rester à l'extérieur du pays non qu'ils craignent pour leur sécurité, mais tout simplement parce que le statut de réfugié leur donne des conditions de vie meilleures qu'au Rwanda. C'est le cas du journaliste Afrika Janvier que nous avons rencontré à Douala au Cameroun. M. Afrika Janvier qui n'était pourtant pas au Rwanda au moment du génocide nous a communiqué qu'il ne rentrera pas au Rwanda parce qu'il figure sur une liste d'accusés transmis au Cameroun par le ministre

rwandais des Affaires Etrangères et que ses biens ont été squattés. Personne ne connaît l'existence de la prétendue liste ni les biens appartenant à M. Afrika. M. Janvier Afrika avait repris son journal après le génocide grâce au soutien de *Reporters Sans Frontières* ; il a quitté le Rwanda subitement et reviendra dès que le Tribunal International aura jugé les coupables.

**A la Société Nationale d'Assurance du Rwanda (SONARWA), le client est roi !
Constantine Mugabo, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, pages 12 et 13**

Le 29 décembre 1995, la direction générale de la SONARWA a organisé une soirée pour formuler des vœux à son personnel et surtout à sa fidèle clientèle. La nouvelle SONARWA (c'est-à-dire celle d'après le génocide) a ouvert une section incendie, se veut compétitive et satisfaisante pour le client. Cette année, la SONARWA a récompensé par un prix le client qui lui a fait confiance et a eu le moins de dégâts. C'est la Brasserie et Limonaderie du Rwanda (BRALIRWA) qui a reçu ce premier prix.

Femme rwandaise, prends connaissance de tes droits !

Hélène Nyirabikali, Imvaho Nshya n° 1111, 8-14 janvier 1996, page 14

Des rencontres de femmes se font régulièrement au Rwanda. Elles reviennent souvent sur la place qu'occupe la femme dans la famille, dans la vie politique et économique du pays et sur l'égalité prétendue de l'homme et de la femme. La femme a toujours été sous-estimée du temps de la monarchie, sous la colonisation, après l'indépendance et aujourd'hui. Une question que les femmes posent souvent est celle-ci : "*si le Code de la famille dit que l'homme et la femme sont égaux devant la loi, pourquoi la femme ne peut, par exemple, pas succéder immédiatement à son mari ? Pourquoi ne peut-elle pas hériter de ses parents ? Pourquoi une femme sans enfant se voit-elle toujours chassée par sa belle famille après la mort de son mari ?*" Tous ces points font partie du nouveau Code de la famille actuellement en examen.

INTEGO n° 0

Editorial, Amiel Nkuliza, Intego n° 0, page 2

Le métier de journaliste n'est pas facile à exercer. Les journalistes doivent faire attention à ce qu'ils écrivent. Ils sont appelés à faire paraître des articles pour une vraie reconstruction du pays meurtri tant par la guerre que par le génocide. Le journalisme est un métier qui demande de réfléchir avant de publier. L'action du journal *Intego* s'inscrit dans cette voie de reconstruction pacifique du pays ; il a besoin de journalistes intègres qui ne se laissent pas récupérer par qui que ce soit et qui luttent contre toute forme d'extrémisme. Le journal *Intego* accueille les interventions de toutes les personnes qui disent la vérité, qui n'ont pas peur d'éventuelles menaces de la part des extrémistes.

Nous avons l'habitude de voir ceux qui fuient la paix

A. Nkurunziza, Intego n° 0, pages 3 et 4

Nous avons l'habitude de voir les gens fuir le pays en 1959, puis sous les régimes Kayibanda et Habyarimana. Aujourd'hui, après la prise de pouvoir par le FPR, des gens continuent à prendre le chemin de l'exil, surtout ceux qui occupent des postes importants. Le premier en date est le ministre des Affaires Etrangères, M. J.-M. Vianney Ndagijimana. Il a été suivi par M. Faustin Twagiramungu dont le départ en a attiré d'autres : MM. J.-M. Vianney Nkezabera, directeur de cabinet du ministre Ndagijimana ; Sixbert Musangamfura, chef du Service des Renseignements de son ami Twagiramungu ; Jean Damascène Ntakirutimana, directeur de cabinet de M. Twagiramungu ; Seth Sendashonga, ancien membre du FPR et ministre de l'Intérieur ; Jean Baptiste Nkuriyigoma, ministre de l'Information, Eugène Ndahayo, son directeur de cabinet ; le Colonel Rusatira et le colonel-député Lizinde.

Informons-nous sur l'Assemblée nationale

Olivier Kwizera, Intego n° 0, pages 4 et 5

Pour prouver que le Rwanda est un Etat de droit, le 25 novembre 1994, le Rwanda s'est doté d'une Assemblée Nationale comme prévu par l'Accord de paix d'Arusha. Mais les partis MRND et la CDR qui s'étaient distingués dans le génocide et les massacres de 1994, ont été écartés. Les partis MDR, PSD, PDC, PSR, UDPR, PDI, FPR et les militaires se sont partagé les 70 sièges. Actuellement, ces 70 sièges ne sont pas tous occupés parce que certains députés sont morts ; d'autres ont été suspendus pour avoir participé au génocide. M. Juvénal Nkusi du parti PSD est le président de l'assemblée. M. Laurent Nkongori du parti PL en est le vice-président ; M. Hamidou Omar du parti PDI est secrétaire du bureau de l'assemblée. Une année après son installation, l'assemblée nationale a travaillé sur douze projets de loi dont plus de la moitié ont déjà abouti et ont été publiés dans le *Journal Officiel*. Les autres projets sont encore en examen à la Cour constitutionnelle. Concernant le contrôle de l'action gouvernementale que doit exercer l'assemblée nationale, en dehors des consultations que les députés exercent auprès des ministres, ils ne peuvent faire rien d'autre qu'attendre l'accord de la Cour constitutionnelle qui examine tout projet de loi.

Les Rwandais ne doivent pas chercher à s'entre-tuer tout le temps

Olivier Bitiriki Kwizera, Intego n° 0, pages 6 et 7

Quand une partie de Rwandais rentre dans le pays, une autre partie en sort. Pourquoi devons-nous jouer ce jeu ? Tout a commencé en 1959, lorsque le Blanc a divisé le peuple rwandais pour pouvoir se maintenir au pays. Les Rwandais ont commencé à s'entre-tuer ; certains ont pris le chemin de l'exil, laissant derrière eux des amis et des frères. Lorsqu'ils ont voulu rentrer, les dirigeants ont avancé l'exiguïté du pays pour refuser ce retour. Ils ont été traités d'ennemis et leurs parents à l'intérieur du pays ont payé cher. La Communauté internationale n'a pas été informée des vrais problèmes ; chaque partie faisait entendre ce qui allait dans le sens de ses désirs !

L'ONU a maintenu la MINUAR au Rwanda, François Renzaho, Intego n° 0, p. 7 et 8

Le mandat de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) vient d'être prolongé de 3 mois. Les Rwandais en ont assez ; ils voudraient la voir partir. Ayant échoué dans sa mission de maintenir la paix, en avril 1994, lorsque le plus horrible crime contre l'humanité se commettait, il y a lieu de se demander à quoi bon le maintenir. Pire encore, la MINUAR était sur les lieux lorsque les Rwandais mouraient à Kibeho. La MINUAR ne peut rien faire lorsque les Rwandais se font tuer. Un autre exemple est celui du sous-préfet Placide Koroni. Le Rwanda est un pays souverain qui dispose d'une force capable de veiller à la sécurité de sa population. Espérons que ces trois mois seront les derniers et que la MINUAR partira dès leur expiration.

Les mauvais esprits qui hantent le Rwanda habitent aussi au sein de l'ADEPR

Aloys Mwemera, Intego n° 0, pages 8 à 10

Un groupe de laïcs conduit par M. André Munonoka crée la pagaille au sein de l'Association des Eglises de Pentecôte au Rwanda (ADEPR). M. Munonoka veut obtenir le poste de Représentant légal ; il use de tous les moyens (même de mauvais) pour y arriver. Le Pasteur Kayihura, représentant intérimaire de l'ADEPR s'est vu accuser par lui de n'avoir pas assisté les personnes en danger de mort lors du génocide alors qu'il avait accueilli 700 personnes jusqu'à la fin des massacres. Heureusement que le DMI et les services de la criminologie ont été vigilants ; le Pasteur Kayihura serait maintenant en train de croupir en prison. M. Munono-ka comptait aussi sur le non-retour du pasteur Joseph Nsanzurwimo, représentant légal de l'ADEPR. Il lui a écrit une lettre pour lui demander de rester au Kenya (sa vie serait en danger) ; M. Munonoka, agent du ministère de la Justice et sa clique ont pu «squatter» les églises de Gakinjoro, Gikondo, Nyakabanda et Gitarama.

La vie en ville de Kigali, Joseph Akimana, Intego n° 0, pages 10 et 11

Les habitants de la ville de Kigali connaissent beaucoup de problèmes de vie : le chômage augmente chaque jour ; la vie est chère pour ceux qui travaillent ; les parcelles d'exploitation agricole sont inexistantes ; les parents ne peuvent plus envoyer leurs enfants à l'école parce qu'ils n'en ont pas les moyens ; les jeunes qui ne voient pas d'avenir s'adonnent à l'alcool et à la prostitution. Le gouvernement ne peut promettre à toutes les personnes de la ville un emploi ; même s'il le faisait, le salaire deviendrait

impossible à gérer. Un employé qui touche 15.000 Frw (et ils sont nombreux) peut nourrir une famille de quatre enfants pendant 15 jours. Il ne peut pas prétendre faire soigner les malades, penser à un autre projet et encore moins épargner. Parmi les habitants de la ville de Kigali, ceux d'avant le génocide ou ceux qui s'y sont installés après, on entend un slogan : « *qu'on nous donne des parcelles et qu'on habite une maison une fois pour toutes* »

A l'imprimerie scolaire, l'honnêteté est synonyme de péché

Isaïe Niyoyita, Intego n° 0, pages 11 à 13

Des histoires de vols font la une au sein de l'imprimerie scolaire dirigée par M. Dismas Sezibera. Celui-ci jouerait un grand rôle dans les détournements de biens de l'imprimerie ; nous pouvons assurer qu'il n'en est rien. L'argent rentré dans la caisse de l'imprimerie n'en sort jamais ; les voleurs ont plutôt concentré leurs actions du côté du stock. Ce sont surtout les veilleurs de nuit et quelques agents, chefs de stock. Sur le banc des accusés, on retrouve M. Dushimiyimana (dette de 9.827.977 Frw), M. Elie Kabagema (376.600 Frw), Sebasaza, Mperezehe, Ndaberetse, Ndabateze ; tous les quatre veilleurs à Remera (1.938.525 Frw), Rucogoza, Nsanzumuhire, Gakwaya, Batuzahenshi, Ndabahimye et Rwemalika ; veilleurs à la Régie (230.000 Frw), Muratankwaya (1.386.000 Frw), Bigirimana (22.996.000 Frw) et Uzabakiriho (80.000 Frw). Les dirigeants de l'imprimerie veulent bien faire arrêter les voleurs mais les autorités judiciaires ne coopèrent pas.

ARDECO ne vient pas pour se bagarrer avec les commerçants

Isaïe Niyoyita, Intego n° 0, pages 13 à 15

L'Association Rwandaise pour la Défense des Consommateurs (ARDECO) a vu le jour le 3 décembre 1995. Elle a été créée non pour s'opposer à l'action menée par le ministère du Commerce mais pour unir les efforts des consommateurs en vue de défendre leurs intérêts souvent bafoués par les commerçants. Comme le gouvernement rwandais a instauré un système de libéralisation des prix, les consommateurs se sont retrouvés seuls en face de prix très élevés parfois pour des produits insatisfaisants. L'ARDECO est composée de plusieurs commissions suivant les types de produits et de secteurs d'activités commerciales. Ce sont les membres de ces commissions qui examinent la qualité des services/produits et les prix y relatifs ; ils font une proposition d'actions à la direction de l'ARDECO qui s'en chargera devant les commerçants et le gouvernement. L'association compte beaucoup sur la cotisation des membres ; elle entrera en contact avec des associations d'autres pays pour une coopération. Le bureau de l'ARDECO se trouve dans les locaux du ministère du Commerce en face de *La Rwandaise* à Kigali.

La Société Ouvrière de Coopération Economique et Sociale (SOCES) a vu le jour

Intego n° 0, page 16

La SOCES est une coopérative initiée par 25 employés vivant en ville de Kigali suite au constat des conditions financières et économiques de plus en plus difficiles de bon nombre de fonctionnaires. Avec la coopérative, les fonctionnaires pourront réaliser de petits projets de développement (construction, payer le minerval de leurs enfants, organiser des fêtes...). Tout membre apporte une cotisation de 20.000 Frw avant la fin de cette année. A la fin de l'année, les membres fondateurs auront droit à un intérêt de 20 % de leur mise tandis que les membres adhérents recevront 18 %. S'il y a emprunt, les membres auront un taux préférentiel de 2,5 % tandis que les non adhérents payeront 10 %. La SOCES a vu le jour le 12 novembre 1995 et a son siège dans l'immeuble de la CESTRAR à Kigali.

Nouvelles brèves, Intego n° 0, page 17

- **Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a commencé ses activités** à Arusha, en Tanzanie, le 12 décembre 1995. Le procureur général, M. Goldstone, a déclaré que 8 personnes responsables du génocide seront mis en examen endéans les 6 semaines. On a appris aussi que *le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda* (RDR), dominé par les génocidaires, a introduit une action devant le Tribunal Pénal International contre certaines autorités de Kigali. Le RDR prétend aussi que les autorités de Kigali ont participé au génocide et doivent pour cela être jugées.

- **Compétition folklorique.** Des gens critiquent le folklore, les compétitions organisées pour les postes de direction dans l'administration publique et dans les entreprises parastatales. Le FPR manque cruellement de postes alors qu'il a beaucoup de gens à placer en guise de remerciement pour avoir été nombreux à cotiser lors de la guerre. Le but recherché est de montrer aux candidats non retenus que tout se fait dans la transparence ; en fait, malgré ces compétitions, les postes reviennent à ceux qui sont « *méritants* ».
- **Que leur aide ne soit pas une forme de colonisation.** Plus de 150 Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont venues s'installer au Rwanda dans le but, disent-elles, d'aider les Rwandais après le génocide. Tout ne s'est pas bien passé : certaines d'entre elles ne voulaient pas collaborer avec le pouvoir en place, seul moyen de connaître les besoins de ceux qu'elles venaient assister. Heureusement, nous avons pu nous débarrasser de celles qui ne le comprenaient pas.
- **Elle a succombé suite à une injection.** Mlle Gisèle Ingabire, jeune étudiante de Nyamirambo, faisait sa troisième année d'études secondaires. Elle est morte, le 6 décembre 1995, suite à une injection administrée par le Dr Is'Hag Niragire, dans son cabinet médical « *Allah akbaru* » à Nyamirambo. Au lieu d'engager une infirmière de formation, le Dr Is'Hag emploie sa femme qui ne sait rien du métier d'infirmière. L'injection que la pauvre fille a eue serait un mélange de quinimax et de pénicilline.

Rumeurs, Intego n° 0, page 19

- **M. Nsanzimana serait l'espoir du Rwanda.** Des rumeurs qui circulent nous font savoir que les anciennes autorités vaincues cherchent à engager des mercenaires pour installer au pouvoir M. Nsanzimana, ancien Premier ministre du Rwanda. Ces mercenaires passeraient à l'action si le gouvernement rwandais continue à refuser les négociations, en vue du retour des réfugiés.
- **Le Colonel Lizinde** serait mal accueilli au Zaïre par le gouvernement des génocidaires. Une décision de le renvoyer au Rwanda serait déjà prise par ces derniers.
- **Les rumeurs qui parlent de la fuite du député Eustache Nkerinka** du parti MDR, sont totalement fausses puisqu'il vit encore au pays. Il en est de même pour le ministre des Finances, Marc Rugenera.

INTEGO n° 1

Editorial : Quel tort vous fait la dictature ?, Isaïe Niyoyita, Intego n° 1, page 2

Les Africains en général, les Rwandais en particulier, sont habitués à vivre sous des régimes dictatoriaux. Les autorités, comme des dieux, se mettent au dessus de la loi. Les administrés vivent dans la crainte de l'autorité ; ils se font petits pour pouvoir bénéficier de quelques avantages. Celui qui est contre la dictature doit choisir : ou il reste et ferme la bouche ou il s'oppose mais doit savoir qu'un jour ou l'autre, il devra le payer cher. Pourtant, la dictature n'est pas mauvaise. Il suffit d'y croire et de l'accepter !

Il est dur de ne pas être né à Gitarama ! Intego n° 1, pages 2 à 4

Le 30 décembre 1995, des Rwandais originaires de la préfecture de Gitarama s'étaient donné rendez-vous au stade sportif de Gitarama. Le but de leur rencontre était de faire connaissance pour pouvoir se mettre ensemble en vue de construire et de développer leur région d'origine. La préfecture de Gitarama a toujours eu une place d'avant-plan dans la vie politique, économique et sociale du Rwanda. On pourrait parler des différents coups d'Etat de Rucunshu et de Gitarama (28/1/1961), de la révolution de 1959 commencée à Gitarama. Elle a donné naissance à de nombreuses personnalités du pays : M. Kayibanda, premier Président, MM. Karamira et Nsengiyaremye, politiciens, et à des journalistes qui ne se laissent pas faire comme M. Mutsinzi, l'abbé Silvio Sindambiwe, MM. Vincent Rwabukwisi, Philibert Ransoni, Félicien Semusambi et beaucoup d'autres. De nos jours, de grandes figures sont aussi originaires de la région de Gitarama : feu Fred Rwigema, le Général-major Paul Kagame, vice-président et ministre de la Défense, M. Pierre Célestin Rwigema, Premier ministre, Mme Marthe Mukamurenzi, ministre de la Justice, etc...ainsi que de nombreux préfets et ambassadeurs.

Les chauffeurs de taxi minibus doivent être condamnés, Intego n° 1, page 4

Les chauffeurs de taxi ont la mauvaise habitude de faire payer la totalité du voyage pour les personnes qui descendent à mi-chemin. Le 28 décembre 1995, un jeune avait dû payer 350 Frw pour le voyage Karengé-Muyumbu alors que normalement il ne devait payer que 150 Frw. Le conducteur de ce même taxi a insulté une maman parce qu'elle ne voulait pas payer pour les deux bébés qu'elle portait dans ses bras. Normalement les enfants ne payent pas mais cette fois-ci, la maman a dû payer en plus des horribles insultes reçues !

Comment l'Assemblée Nationale collabore-t-elle avec la Cour Constitutionnelle ?

Olivier Kwizera, Intego n° 1, pages 5 et 6

La Cour Constitutionnelle est actuellement pointée du doigt comme responsable de nombreuses entraves à l'activité de l'Assemblée Nationale. Un exemple porte sur le projet de loi portant sur le contrôle de l'action gouvernementale par les députés. En effet, le dit projet, telle une balle de tennis, fait des va-et-vient entre la Cour Constitutionnelle et l'Assemblée Nationale. Pour ceux qui ne savent pas comment les choses se passent, il y a lieu de croire que la Cour Constitutionnelle est là pour mettre des bâtons dans les roues. L'Assemblée nationale semble ne rien faire pour améliorer la situation. Les députés à majorité non juristes ne disposent pas de collaborateurs à la hauteur du travail. Si les magistrats de la Cour constitutionnelle rejettent un projet de loi, examiné pendant plusieurs jours, par près de 70 hommes et femmes, c'est évidemment parce que la loi comporte une entorse à l'endroit de la loi fondamentale.

Nous devons changer nos manières de penser si nous voulons retrouver nos droits

Joseph Akimana, Intego n° 1, pages 6 et 7

Il est regrettable que les Rwandais pensent toujours en tant qu'appartenant à une ethnie et non en tant que Rwandais. Que ce soit le Hutu, que ce soit le Tutsi, nous sommes avant tout rwandais ; nous devrions avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs envers notre nation. Si le Colonisateur a souligné cette différence pour nous diviser, pourquoi ne pouvons-nous pas le déjouer ? Après tout, nous nous retrouvons perdants sur toute la ligne. Pendant ces deux dernières années, une grande partie de la population était convaincue que le Tutsi est un ennemi à combattre. Ils l'apprenaient dans les écoles, dans les rencontres. La conséquence en a été le génocide. Aujourd'hui, certains Tutsi pensent aussi que le Hutu est un ennemi qui doit être combattu. Pourtant, nous savons que tous les Hutu n'ont pas épousé l'idéologie raciste et qu'ils ont été nombreux à s'opposer à l'horrible plan. Beaucoup sont d'ailleurs allés jusqu'à donner leur vie. Cela devrait servir aux jeunes de leçon, d'exemple, pour que le Rwanda de demain ne soit pas celui d'extrémistes. Le Rwanda appartient à tous les Rwandais, sans distinction aucune.

Qu'ils démissionnent s'ils ne veulent pas recevoir des coups de bâtons !

Théoneste Mbonabucya, Intego n° 1, pages 7 et 8

Le FPR, après sa prise du pouvoir, a voulu montrer qu'il voulait gouverner en partageant avec les autres partis n'ayant pas participé au génocide ; un an après, les choses ont pris une autre tournure. M. Faustin Twagiramungu, chef du gouvernement a démissionné. Quelques figures de sa mouvance l'ont suivi et à notre grand étonnement, M. Seth Sendashonga, membre du FPR, est aussi parti. Entre-temps, d'autres têtes tombent : députés, directeurs de cabinet ministériel, chefs de certains services, sous-préfets... Une autre formule est de faire intervenir la population civile : elle montre du doigt certaines personnes comme ayant participé au génocide et elles sont directement arrêtées. De quoi s'agit-il réellement ? Le FPR n'est pas convaincu de bien faire en plaçant certains éléments qui ne sont pas les siens. Il n'y était pas obligé mais croyait montrer qu'il était différent des régimes des 30 dernières années. Le problème, c'est que ces gens-là n'assimilent pas les leçons données et que le FPR ne peut pas se permettre de les garder pendant les 5 ans de transition. Ma conclusion : « *le FPR doit arrêter de dire qu'il partage avec les autres partis alors qu'il n'en est rien* ».

Les réfugiés, la justice et la sécurité soulèvent encore des inquiétudes

Amiel Nkuliza, Intego n° 1, pages 9 à 11

Lors de son passage à Kigali, un Rwandais réfugié en Amérique m'a fourni l'analyse suivante concernant le retour des réfugiés : beaucoup de Rwandais de l'extérieur ont plus d'espoir dans l'Association *Rwanda pour Tous* qu'en le *Rassemblement pour la démocratie et le retour des réfugiés*. *Rwanda pour tous* est la seule à compter dans ses rangs, en plus de quelques têtes (M. James Gasana, M. Nkiko), des éléments qui n'ont pas eu part au malheur qu'a connu le Rwanda (M. Matata, M. Ndahimana, M. Karemera etc...). Le problème des réfugiés y est examiné dans sa globalité sans faire de différence entre les ethnies (Hutu, Tutsi). *Le Rassemblement pour la démocratie et le retour des réfugiés* (RDR) n'a pas de chance de réussir puisqu'il compte des réfugiés de Goma et de Bukavu, ayant trempé dans le génocide et a le soutien de civils et de militaires du régime qui ont amené le peuple rwandais à commettre le génocide. Ces gens-là continueront à saboter le Rwanda par de petites attaques. Pour assurer la sécurité intérieure, mon interlocuteur propose au gouvernement de chercher à démobiliser une partie des militaires dont il n'a pas besoin, de renvoyer tous les militaires dans les casernes et de payer les arriérés de leurs soldes. Si non, les militaires utiliseront les armes contre la population civile en vue de se payer ce que l'Etat leur doit. Concernant la justice qui doit être rendue aux victimes du génocide, il propose qu'on arrête tous les hommes responsables du génocide et de les détenir jusqu'à ce que le système judiciaire, bien réorganisé, commence à les juger.

On accuse Kigeli devant Rwabugili

Intego n° 1, page 11

Des rumeurs font état d'une plainte déposée au tribunal par deux députés : MM. Léonard Kavutse (MDR, originaire de Cyangugu) et Eustache Nkerinka (MDR, originaire de Gikongoro). Ces deux messieurs accusent le journal *Imboni* de leur avoir attribué une responsabilité dans le génocide. Ils récusent aussi cette façon d'accuser tout Rwandais qui vivait à l'intérieur du pays, soi disant qu'il a été complice des *Interahamwe*, ou qu'il a tué, alors que, souvent il peut montrer des personnes qu'il a sauvées... Ces deux députés oublient que de milliers de gens innocents sont aussi en prison.

Qui veut se faire des ennemis s'en prend à l'Eglise catholique

Isaïe Niyoyita, Intego n° 1, page 12

Si l'on compte beaucoup de catholiques responsables d'actes de génocide et de crimes contre l'humanité, cela ne voudrait pas dire que l'Eglise catholique est entièrement coupable. Nous connaissons aussi des fidèles d'autres religions qui se sont distingués dans le génocide : M. Hassan Ngeze et Mgr Sebununguri font partie de ce groupe respectivement de religions musulmane et protestante. S'en prendre par exemple à l'abbé André Sibomana en tant que prêtre de l'Eglise catholique est une aberration. C'est comme si tout le gouvernement de Twagiramungu devait partir alors que seuls, quelques membres se sont montrés défailants.

La préfecture de la ville de Kigali doit cesser d'ennuyer les habitants de la ville !

Intego n° 1, pages 12 et 13

Un agent de la préfecture de la ville de Kigali aurait reçu un pot-de-vin d'une valeur importante de la part d'un Hindou qui a son commerce dans l'immeuble de l'ancien ALIRWANDA. Le but poursuivi serait de chasser les hommes et les femmes qui ont installé leurs petits commerces de fruits et de légumes dans des containers, devant ALIRWANDA. Contacté à ce sujet, le sous-préfet Peter a déclaré que ces commerces ont été installés sans observer la loi en matière d'aménagement de la ville ; la préfecture de la ville de Kigali est compétente pour empêcher de telles illégalités. Seulement, il est convaincu qu'un délai supplémentaire doit leur être accordé pour leur permettre de chercher d'autres sites où s'installer.

Quand pourra-t-on comprendre l'affaire Munonoka de l'ADEPR ?

Intego n° 1, page 13

Les fidèles de l'Eglise de Pentecôte au Rwanda s'étonnent de voir que la clique de M. Munonoka continue à détenir les clés des bureaux et des églises de l'association alors que les autorités avaient dit les

avoir fermés. Alors qu'ils attendent de nouvelles élections qui doivent aboutir à la présentation d'un Représentant légal de l'Association, les fidèles continuent de voir M. Munonoka parcourir l'Eglise implantée dans tous les coins du pays pour organiser des élections à l'encontre des statuts de l'Association. La clique Munonoka continue de bénéficier de l'assistance des autorités du pays, sauf celle du préfet de Gikongoro.

Des hommes avides sont de retour au ministère de la Fonction Publique Intego n° 1, page 14

L'on parle de magouilles dans les dépenses prévues pour payer les participants au recensement de la population-fonctionnaire de l'Etat. Ceux qui devaient recenser en dehors de Kigali ont reçu 25 dollars par jour tandis que ceux qui ont recensé à Kigali n'ont reçu que 15 dollars, alors qu'ils devaient recevoir 30 dollars par jour de travail. MM. Michel et François du ministère de la Fonction publique sont mis en cause par les enquêteurs : ils seront traduits devant le tribunal s'ils ne veulent pas débloquer la totalité des fonds prévus pour cette enquête. La Fonction publique est un lieu indiqué pour faire de l'argent facile : elle compte des fonctionnaires qui reçoivent leur solde sans avoir travaillé. L'enquête en question était organisée pour lutter contre cette fraude.

Accusé de trahison, le rédacteur en chef du journal *Kadogo* devient un *Interahamwe* Emmanuel Tonto Dibango, Intego n° 1, page 14

Quelque chose cloche : le rédacteur en chef du journal *Kadogo* dit s'être rendu à Bukavu dans les camps de réfugiés et revenir sain et sauf. Comme il l'écrit, il s'est entretenu avec MM. Kayondo, Nzabonimana, Esdras Mpamo, grandes figures du pouvoir génocidaire. Pourquoi ne l'ont-ils pas tué s'ils savaient qu'il venait du Rwanda ? C'est qu'il est l'un des leurs. Il est dangereux de circuler librement dans les camps des réfugiés rwandais du Zaïre surtout quand ces réfugiés savent que l'on vient du Rwanda.

Lorsqu'on fêtait la nouvelle année à Kigali, à Gitarama, on tuait des gens ! Isaïe Niyoyita, Intego n° 1, page 15

Dans la nuit du 30 décembre 1995, vers 22 h 30, des militaires armés ont tiré sur M. Mudaheranwa habitant à Nyamabuye (Gitarama) le tuant sur le coup. M. Mudaheranwa, sa femme Jacqueline Mukagatare et leurs enfants étaient au salon où ils regardaient une vidéo. Sa femme et ses enfants ont pu échapper aux balles, sortant de la maison par derrière. Leurs cris ont réveillé les voisins qui ont accouru directement, empêchant les malfaiteurs de terminer leur sale besogne. Selon certains, M. Mudaheranwa aurait été victime de sa fortune et de son confort comme fabricant de briques dans la région de Rugeramigozi. Personne ne lui connaissait des ennemis : il avait une bonne réputation et la population de la région le savait intègre. En février dernier, M. Mudaheranwa avait déjà été frappé devant chez lui par des militaires qui lui avaient extorqué 18.000 Frw.

Les fêtes de fin d'année sont de plus en plus dangereuses ! Joseph Akimana, Intego n° 1, pages 16 et 17

- Dans la nuit du 23 au 24 décembre, Mlle Hélène Mukangenzi a été tuée chez elle par des personnes non encore identifiées. L'enquête est en cours. Avant sa mort, elle se serait débattue contre les hommes qui l'ont violée, battue avant de l'étrangler. Son corps a été retrouvé, le lendemain, devant son lit par son voisin, M. Papa Yesi. Ce dernier a entendu des cris venant de la maison d'Hélène pendant la nuit mais il a cru qu'elle était avec quelqu'un. Mlle Hélène était connue dans le quartier de Gikondo comme quelqu'un de bien, qui aime prier, vivant seule et ne pouvant pas avoir d'ennuis. Seule rescapée du génocide de sa famille, les gens pensent que ses assassins sont ceux qui ont tué des membres de sa famille. Ils l'auraient tuée dans le but d'éliminer toute trace de preuve. Sa mort a choqué bon nombre de gens de la région.
- **Un militaire du nom de Bucokoye** a été tué par un gendarme devant le dancing *Cadillac Night-club* au matin du 24 décembre, après avoir passé la nuit à danser. Les cris de ceux qui le regardaient manoeuvrer en voiture ont sans doute incité le gendarme à croire que Bucokoye volait la voiture. Il lui a tiré ; une balle l'a atteint à la tête. L'auditorat militaire a entamé l'enquête.

- **La même nuit**, deux hommes qui essayaient de rentrer chez le sous-lieutenant Odette à Kicukiro ont été fusillés par son garde de corps. L'un a trouvé la mort immédiatement ; l'autre est encore hospitalisé au Centre Hospitalier de Kigali.

La sécurité fait parfois obstacle aux droits de l'homme, Intego n° 1, page 17

Ces derniers jours, je suis passé à côté d'un policier qui s'en prenait à l'un des jeunes colporteurs de petites marchandises. Le policier le frappait et crachait par dessus sa tête. Je voudrais revenir sur ce cas et dire que quel que soit le délit que le jeune homme aurait commis, le policier n'avait pas le droit de le traiter ainsi. La loi est là pour être respectée. L'homme aussi.

Nouvelles brèves, Intego n° 1, page 17

- **La préfecture de la ville de Kigali** n'est pas constante dans ce qu'elle demande à ses habitants. Tantôt elle demande les permis de résidence, tantôt elle demande de fournir une attestation de bonne conduite pendant le génocide ou encore une attestation de service pour ceux qui travaillent. Le projet de distribution des cartes d'identité a été suspendu suite au désaccord entre M. Sendashonga et Mme Rose Kabuye, préfet de la ville de Kigali. Le problème est que ces pièces sont demandées seulement aux rescapés du génocide et aux gens natifs de la ville ; ceux qui sont venus de l'extérieur sont dispensés de les fournir.
- **Tout le monde a été traumatisé.** On distingue 3 catégories parmi les Rwandais de l'intérieur : les rescapés, les traumatisés et les *Ibipinga*. Ma constatation est celle-ci : « *Nous sommes tous traumatisés puisque même si nous avons survécu à la machette, nous avons toujours peur ou des rescapés ou des Interahamwe ou des militaires qui se vengent* ».

Rumeurs, Intego n° 1, page 18

- **L'ancien préfet de la ville de Kigali**, le colonel Tharcisse Renzaho, aurait été arrêté et emprisonné au Zaïre avec 7 autres Rwandais. Ils seraient accusés de retenir les populations civiles qui veulent rentrer au Rwanda. Le Zaïre a encore à faire : MM. Kambanda, Bizimungu et Sindikubwabo sont toujours en liberté.
- **Après le départ de M. Faustin Twagiramungu**, M. Anastase Gasana, ministre des Affaires Etrangères, écarté dernièrement du MDR, serait en train de se préparer à la présidence dudit parti. Il pourra être aidé par le ministre Ndirakobuca. Les rumeurs disent aussi que M. Gasana ambitionne le poste de Premier ministre.
- **Tout le monde a squatté.** Un dirigeant de ce pays aurait «libéré» la parcelle se trouvant entre la Banque commerciale et la société Transintra par l'entremise de son adjoint dont l'identité n'est pas encore établie. Pour son silence, cet adjoint aurait obtenu une grande parcelle dans le quartier de Nyarutarama à Kigali.

KINYAMATEKA n° 1435, janvier 1996

Editorial, André Sibomana, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 1

Un grand espoir est fixé dans l'année que nous commençons. Bien que les choses commencent à prendre leur cours normal, beaucoup reste à faire. Notamment en ce qui concerne la sécurité, la paix et la justice. Des milliers de gens croupissent dans les prisons attendant leur jugement, d'autres réfugiés hors du pays attendent que la sécurité revienne et que leurs biens leur soient rendus. Des rescapés sont en attente de justice ; ils ne peuvent avoir le coeur tranquille tant que les assassins des leurs ne seront pas jugés. Une différence de traitement existe entre les anciens réfugiés rentrés récemment au Rwanda. Une partie, l'élite de ce pays, vit confortablement tandis qu'une autre attend l'aide des pays étrangers. La paix ne peut pas revenir si de telles différences existent. Pensons aussi à relever l'économie, seul moyen de garantir l'avenir de la société rwandaise.

Où en sommes-nous avec l'économie en ces débuts de l'année 1996 ?

Antoine Rwagahilima, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, pages 1 et 6

Le budget 1995 était en grande partie constitué de fonds attribués au gouvernement rwandais lors de la Table ronde de Genève de 1994. Fin 1995, le gouvernement rwandais avait encaissé 498 millions de dollars sur les 764 millions promis. Ainsi un budget de 41,2 milliards de francs rwandais prévu pour 1995 a bénéficié d'un apport de 16,7 milliards provenant de cette assistance. Les dépenses ont été de l'ordre de 38,1 milliards pour toute l'année. Elles ont été possibles grâce aux taxes douanières (impôts sur le chiffre d'affaires de l'ordre de 3 milliards), aux recettes de café (14,3 milliards de Frw), de thé (14,4 milliards de Frw) et surtout grâce aux taxes que l'Etat perçoit sur les boissons. Bien que le gouvernement ait pu faire des rentrées significatives, il n'a pas été capable de payer les arriérés de salaire de six mois (à peu près 4 milliards de francs rwandais) à l'armée. Il pourra payer les arriérés de trois mois, dès le début de 1996, grâce au prêt qu'il espère obtenir de la Banque Africaine de Développement. Le gouvernement rwandais devra ensuite réduire l'effectif de la fonction publique à 58 % de son effectif total. Dans le cadre du retour des réfugiés et de leur installation, il a pu recevoir 86,7 millions de dollars sur les 273 millions de dollars accordés à Genève. Cette somme représente à peu près 26 milliards de Frs. Malheureusement, les réfugiés n'ont pas été nombreux à rentrer.

Message des évêques catholiques aux chrétiens à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 2

Quatre ans seulement nous restent pour fêter le deuxième millénaire du christianisme dans le monde. Cet anniversaire coïncidera avec celle du centenaire de l'Eglise catholique au Rwanda. Il est très important de préparer ces anniversaires en examinant notre conscience, en nous demandant quelle a été notre part dans les malheurs qu'a connus dernièrement le Rwanda, malheurs que les chrétiens, à tous les niveaux, ont rendu possibles. Certains chrétiens, suite au message de *La Bonne Nouvelle* ont respecté la vie humaine et ont lutté contre le mal. Aujourd'hui, il nous faut renforcer cette foi, transmettre le message d'amour et d'unité que l'Eglise nous enseigne. Nous invitons tous les Rwandais à prendre leurs responsabilités en vue de la reconstruction pacifique de notre pays. Laïcs, religieux ou prêtres, les chrétiens doivent examiner leur conscience, demander pardon et essayer de ressembler au Christ. Ils le pourront grâce à l'Esprit Saint qui lie l'Eglise à ses fidèles et les fidèles entre eux.

Les voisins de l'hôtel Umubano-Méridien à Kigali appellent au secours !

P. Ntakirutimana, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 3

Toutes les eaux usées de l'hôtel Umubano-Méridien à Kacyiru coulent derrière l'hôtel dans les habitations avoisinantes. L'air n'y est pas agréable dans les environs jusqu'à l'hôpital Roi Fayçal. Les moustiques et les mouches se multiplient de jour en jour et causent beaucoup de maladies. Les habitants de la zone Kamatamu ne savent plus à quel saint se vouer. Les autorités de la préfecture de la ville de Kigali et le ministère des Travaux publics connaissent le problème mais la direction de l'hôtel ne réagit pas. M. Hussein Omorany, directeur libyen et exploitant de l'hôtel, dit que l'aménagement des égouts lui coûterait très cher, qu'il ne peut pas débloquer les sommes nécessaires. La préfecture de la ville de Kigali, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé publique ont saisi la direction de l'hôtel en septembre 1995 mais rien ne bouge. On pense de faire intervenir la Banque Mondiale pour financer le projet d'aménagement des égouts et l'installation d'une usine de traitement des eaux usées, mais ce n'est pas pour demain...!

Nouvelles diverses, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 4

- **Belgique** : Le colonel Marchal comparâtra devant la justice militaire belge pour répondre de l'assassinat des dix casques bleus belges tués à Kigali en avril 1994 par des militaires rwandais. Ces dix casques bleus étaient chargés de garder le Premier ministre rwandais, Mme Agathe Uwilingiyimana, qui fut assassinée. Les familles des dix casques bleus accusent le Colonel Marchal et le lieutenant colonel Dewez, d'avoir exposé les victimes au danger sachant que les Belges étaient haïs et recherchés par les militaires et les miliciens. Le procès commencera après mars.

- **Conseil de sécurité des Nations Unies** : le Rwanda fait partie des cinq pays remplacés par le Chili, la Corée du sud, l'Egypte, la Guinée Bissau et la Pologne au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Intrigues dans les procédures de demande d'attestation de travail

P. Ntakirutimana, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 5

Nous avons parcouru la préfecture de la ville de Kigali, le 12 janvier 1996, pour nous rendre compte où on en était avec les procédures de remise d'attestation d'employés. A Kacyiru, deux hommes ont été arrêtés. Le premier, M. Emmanuel Gahomera de nationalité burundaise, se disait rwandais et habite le secteur Kacyiru depuis juillet 1995. Il a pu produire le permis de résidence qu'il a reçu pendant que les procédures de délivrance étaient suspendues. En octobre 1995, il s'est représenté se disant burundais. Il a pu montrer un laissez-passer devant expirer le 24 novembre 1995. Il se présentait comme agriculteur à la recherche d'emploi alors que le laissez-passer indiquait qu'il était étudiant. Le second, M. Gérard Niyonizigiye, était en possession d'un laissez-passer sans photo d'identité. Tous les deux n'avaient pas de pièces permettant de s'établir au Rwanda et encore moins d'y exercer une activité lucrative. Les procédures entamées dans les secteurs de la ville de Kigali, si elles sont soigneusement suivies, permettront de connaître qui habite la ville, qui fait quoi et où il le fait.

A Ruhengeri, la sécurité revient, mais au ralenti

Ladislav Niyongira, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 7

Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1996, un groupe de tueurs a attaqué le cachot de la commune de Nyakinama. Après avoir demandé au brigadier de cette commune d'ouvrir le cachot, ils lui ont tiré dessus, le tuant sur le champ. Ils sont partis avec 8 prisonniers dont MM. Nsengimana et Ndolimana, détenus pour vols à main armée. Comme l'a dit M. Epimague Samvura, bourgmestre de la commune de Nyakinama, l'insécurité vient essentiellement de ce que tous les hommes ont appris l'usage des armes à feu. La cellule de Kabere, réputée pour avoir servi de bastion des *Interahamwe* est inquiétante : les recherches d'armes menées dans ce secteur n'ont jamais donné de résultats satisfaisants. A la fin de 1995, des gens ont aussi été tués dans les communes de Cyabingo et Nyamugari. La première victime a été M. Emmanuel Mpabadashima, conseiller du secteur Kavumu. Ont suivi MM. Birinone, Barajiginywa, Bunyara, Kanywarutoke et Habimana. Le soir du 15 décembre 1995, ils étaient en train de partager un verre lorsque les malfaiteurs les ont assassinés. Dans la nuit du 29 au 30 décembre, MM. Nduwayezu, Bizimana et Kwizera ont été tués dans leurs maisons. La population, craignant d'autres massacres allait partir si le bourgmestre n'avait convoqué une réunion de sécurité et encouragé le peuple à rester vigilant. Dans la commune de Nyarutovu, un ancien capitaine des FAR a été tué. Avant sa mort, ils aurait dirigé des réunions populaires invitant les gens à s'acquitter d'une cotisation en faveur des anciennes Forces Armées Rwandaises.

Que deviennent les habitants de la commune Kivumu ?

Antoine Rwagahilima, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 8

Avant que l'organisation *Médecins Sans Frontières* ne soit invitée à quitter le Rwanda, les habitants de la commune de Kivumu (préfecture de Kibuye) n'avaient aucun problème de santé. Ils recevaient des soins et des médicaments, gratuitement, au Centre de santé de Kivumu. Le transfert à l'hôpital de Kabgayi était gratuit pour des maladies graves ou pour les traitements spéciaux devant se faire dans un hôpital bien équipé. En plus d'une prime de 13.000 Frw que MSF donnait au personnel du ministère de la Santé, il employait aussi 5 autres personnes soignant à ses frais. Aujourd'hui, ces cinq personnes ont arrêté le travail et le personnel du ministère ne reçoit plus la prime. Le stock de médicaments sera épuisé fin janvier ; le Centre de santé ne pourra plus renouveler son stock. Pour l'utilisation du véhicule communal, on demande aux malades graves 8.000 Frw pour les transporter à l'hôpital de Kabgayi ou de Kilinda ; ce n'est pas facile de les trouver. L'on se demande ce que deviendraient les habitants de la commune, trop pauvres en cette période d'après guerre, pour pouvoir se payer les soins et les médicaments.

Désordre dans la vente des médicaments

Antoine Rwagahilima, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 8

On retrouve de plus en plus de pharmacies ouvertes après la guerre. Les propriétaires sont souvent des gens qui ne connaissent pas le métier et qui se sont lancés dans le commerce parce qu'ils pouvaient obtenir des médicaments à bas prix. Ces personnes distribuent des médicaments périmés. Elles ne peuvent non plus interpréter les ordonnances des médecins ni donner conseil aux patients. Le ministère de la Santé devrait contrôler ce secteur d'activités et imposer les règles qui doivent le régir, sinon on court à la catastrophe.

Electrogaz et le combat pour la relance de notre économie

P. Ntakirutimana, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 9

Dans le cadre de la mise en exécution de la politique de privatisation des entreprises publiques, le ministère des Travaux publics a organisé des conférences-débats dans lesquels interviendront, en plus des représentants dudit ministère et de l'Electrogaz, des représentants des syndicats des travailleurs et de l'administration centrale. Les questions suscitées remettaient en cause la structure et la gestion prochaine de l'Electrogaz, la sécurité et la protection des infrastructures, des installations, les prix des services de bases (l'eau et l'électricité) et le devenir des employés de l'Electrogaz une fois l'entreprise privatisée. Les débats ont montré que les pertes de l'Electrogaz sont essentiellement dues à une mauvaise gestion en tant qu'entreprise publique. Le gouvernement ne s'acquittait pas de ses dettes, ne se préoccupait ni de l'état des services ni du recouvrement de son dû auprès des clients. Les participants ont souhaité que l'Electrogaz soit scindé en deux sociétés : une société nationale de patrimoine (SNP) qui relèverait l'Etat dans la gestion générale de la société et une société privée d'exploitation qui se chargerait de la technique, de la production, de la gestion et de la commercialisation de l'eau et de l'électricité. La concession de cette dernière sera la charge d'un particulier qui aura gagné le marché de la privatisation. Ce particulier devra pratiquer des prix supportables par la population et le gouvernement verra dans quelle mesure il pourra reprendre les employés de l'Electrogaz.

Les habitants de Nyabikenke ne trouvent pas où écouler leurs patates douces

Antoine Rwagahilima, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 10

A Nyabikenke, les habitants vivent une période difficile qui ne devrait pas l'être s'il y avait moyen d'écouler leur production de patates douces. Cette année, un kilo de patates douces revient à 5 Frw à Nyabikenke tandis qu'à Kigali il faut payer de 30 à 35 Frw le même kilo. Personne ne veut aller à Nyabikenke pour y acheter les grandes quantités de patates douces produites par les paysans. Les commerçants ne vont pas dans les coins éloignés par peur des dégâts que les mauvaises routes causent aux véhicules. Il en résulte de grandes pertes ; les patates douces ne pouvant être conservées longtemps pourrissent. Le gouvernement devrait réparer les routes en mauvais état pour permettre aux particuliers de s'y rendre facilement. L'Office de distribution et de valorisation des produits vivriers (OPROVIA) devrait aussi reprendre son programme de vente de produits qui permettrait aux régions d'échanger leur production à un prix préférentiel.

Les choses ne vont pas très bien au sein de l'ADEPR

Ladislas Niyongira, Kinyamateka n° 1435, janvier 1996, page 11

L'Association des Eglises de Pentecôte au Rwanda (ADEPR) connaît des problèmes de division en cette période d'après génocide. Avant le génocide, son Représentant légal était le Pasteur Joseph Nsanzurwimo. Celui-ci est réfugié au Kenya comme tant d'autres Rwandais. Les problèmes que connaît l'ADEPR pour le moment sont liés à l'absence du Représentant légal ; des factions sont nées en son sein et celles-ci s'affrontent pour prendre la direction de l'association. Une des factions est conduite par M. André Munonoka. Pour empêcher le Pasteur Nsanzurwimo de rentrer, il lui a écrit une lettre, le 25 janvier 1996, reprenant tous les points qui montrent sa complicité avec "l'ennemi" du Rwanda. Le 29 décembre 1995, M. Munonoka et ses hommes de paille avaient sorti un document montrant l'implication du pasteur Jacques Kayihura, Représentant légal a.i, parmi les "complices des ennemis" du Rwanda vivant à l'intérieur du pays. M. Munonoka et sa clique ont alors mis en place une commission devant reprendre les affaires de

l'association et lui céder sa direction. Ils ont récupéré les clés du siège de l'association et de certaines des églises éparpillées dans tous le pays. Pourtant, les statuts de l'association sont très clairs en ce qui concerne l'indépendance des églises et de leurs dirigeants : seul le conseil d'administration est compétent pour toutes les décisions devant modifier les statuts de l'association mais M. Munonoka et son groupe ne veulent pas les suivre.

**La loi fondamentale a été revue par l'Assemblée Nationale
Ladislav Niyongira, Kinyamateka n° 1435, janvier 1995, page 12**

Pour mettre en place un système judiciaire efficace, il a fallu revoir la Constitution et l'Accord de Paix d'Arusha surtout que le génocide a changé beaucoup de points repris dans cette loi fondamentale. Ainsi, par exemple, des candidats non juristes peuvent, pour une période limitée par la loi, être nommés comme magistrats à la Cour d'Appel ou comme présidents des Tribunaux de Première Instance. Plus encore, les candidats n'ayant pas exercé dans la magistrature peuvent faire partie du Conseil supérieur de la magistrature si le Président de la Cour suprême, après consultation des vice-présidents de la Cour suprême, les nomme. Les civils ayant commis des délits en collaboration avec des militaires pourront comparaître devant les cours militaires, ce qui n'était pas prévu comme tel dans l'Accord de Paix d'Arusha. L'Assemblée Nationale a revu aussi la Constitution en ce qui concerne les langues parlées au Rwanda. Le kinyarwanda reste la langue nationale tandis que les langues officielles sont désormais le kinyarwanda, le français et l'anglais.

LE TRIBUN DU PEUPLE n° 67, janvier 1996

Editorial, Jean-Pierre Mugabe, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 2

Je sais très bien que l'objectif de ce gouvernement est d'unir les Rwandais, de faire rentrer les réfugiés et d'assainir la gestion des biens publics. Mais ce n'est pas sans difficulté que les choses se passent. Il y a encore à l'intérieur du pays des ennemis de la République (ministres, directeurs, chefs de service, particuliers), qui collaborent avec les *Interahamwe* et les anciennes Forces Armées. Nous avons de ces dirigeants dont le but premier est de servir leurs intérêts matériels avant de penser à la nation. Nous avons de ces extrémistes qui se disent au dessus de la loi et qui pensent que les prisons sont là uniquement pour les *Interahamwe*. Les représentants des religions sont engagés dans une lutte pour le pouvoir et le bien-être plutôt que de travailler à remettre les brebis égarées dans le droit chemin. Nous félicitons nos militaires et nous disons à certains d'entre eux de faire attention pour que la population continue à voir en eux des sauveurs plutôt que des tueurs.

**Le parti MDR a confirmé que M. Faustin Twagiramungu reste son Président
Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 3 à 11**

Les membres du bureau politique du MDR conduits par M. Ubalijoro ont voulu se réunir le 31 décembre 1995 pour discuter des problèmes que connaît actuellement leur parti, mais ils ne l'ont pas pu, les autres membres du MDR (qui se prétendent composer le bureau politique), ont saboté la réunion. Ce sont ces derniers (clique Gasana) qui ont suspendu M. Twagiramungu à la présidence du MDR, avec comme motif qu'à l'arrivée de M. Twagiramungu en Europe, il a déclaré qu'il rentre dans l'opposition tout en accusant le FPR de massacres et de favoritisme. Le 9 janvier 1996, M. Alexis Kanyarengwe, ministre de l'Intérieur, s'est adressé au Président du MDR. Il lui demandait de mettre de l'ordre dans son parti. Pour le ministre de l'Intérieur, le MDR doit tout faire pour éviter les dégâts que ses dissensions causent à la nation entière. Le ministre Kanyarengwe suggérait au Président du MDR de respecter la loi fondamentale, seule garantie d'arriver à unir les Rwandais. Dans sa réponse du 12 mars, M. Faustin Twagiramungu considère que les dissensions au sein du MDR viennent de ce que les partis sont utilisés par certains dirigeants pour des fins propres. Il accuse le FPR, et surtout le Président de la République, de diviser le MDR. Il rappelle au ministre de l'Intérieur que la loi fondamentale et surtout l'Accord de Paix d'Arusha ne sont pas observés par le FPR.

Message de vœux du Président Pasteur Bizimungu à l'occasion du Nouvel An 1996 Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 12 et 13

A l'actif de 1995, nous pouvons dire que nous avons fait beaucoup de choses. Des pays amis nous ont rendu visite. Les Etats Unis d'Amérique (première puissance mondiale) ont envoyé le ministre de la Défense, des membres de son parlement, l'émissaire personnel du Président Clinton et le secrétaire adjoint à la coopération. Des pays européens ont aussi visité le Rwanda (Irlande, Grande Bretagne, Allemagne, France, Belgique). Les présidents Yoweri Museveni, Sylvestre Ntibantunganya, respectivement de l'Uganda et du Burundi, ont montré leur soutien à la République rwandaise. Si les étrangers sont venus nombreux dans notre pays, c'est que nous avons travaillé et réinstallé la sécurité intérieure. Nous n'avons pas réussi puisque les *Interahamwe* et les anciennes Forces Armées Rwandaises continuent à s'infiltrer. Ils se camouflent en militaires de l'APR pour tuer des personnes innocentes et détruire les actions de développement. Nous devons faire face aux rumeurs qu'ils répandent, selon lesquelles ils vont attaquer le Rwanda par ses frontières. La population n'a pas à avoir peur ; nos frontières sont soigneusement contrôlées. Aux Rwandais de l'extérieur, je voudrais dire que la sécurité est garantie au pays et qu'ils peuvent rentrer pour aider les autres à reconstruire le pays détruit par le génocide. Nous avons lutté contre toutes les actions de vengeance et de haine et nous nous efforçons à mettre en place un appareil judiciaire capable de reconnaître les innocents et de punir les coupables. Durant cette année, le Rwanda a introduit une nouvelle monnaie ce qui lui a permis de maintenir la valeur de son franc. Faisons confiance en l'avenir et occupons-nous de ce que nous n'avons pas pu faire au cours de l'année passée.

Certains croient que le Général Kagame doit s'occuper de tous les problèmes Jean Pierre Mugabe, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 13 à 15

Lorsque le vice-président de la République, le Général-major Paul Kagame, s'est rendu en commune Mugusa à Butare, là où les gens avaient été tués, à Kibeho comme à Gisenyi, les gens ont soufflé. Ils se disaient: " *Enfin, nos problèmes vont pouvoir être résolus*". Partout ailleurs au Rwanda, le discours est le même. Comme si le Général Paul Kagame était homme à tout faire. Comme si les autorités administratives, à tous les échelons, ne font pas leur travail. Il y a aussi de ces extrémistes, qui sèment la terreur et ce, au nom de Kagame. Combien de gens sont obligés de faire cela parce que Kagame l'a demandé ainsi ? Combien de gens reçoivent des pots-de-vin parce qu'ils sont en relation avec un Afandi et restent impunis ? Doivent-ils attendre que Kagame vienne s'occuper de ces maux ? Pourquoi ne nous occupons-nous pas de notre travail comme il le faudrait ? Le Général-major Kagame est bien sûr vice-président et ministre de la Défense, mais il n'est chef d'aucun parti, ministre, député, préfet, bourgmestre, conseiller ou responsable de cellule.

M. Musangamfura accuse le FPR de crime de génocide des populations hutu Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 15 et 16

Après avoir démissionné de ses fonctions de chef du Service de renseignement, M. Musangamfura s'engage à combattre la dictature du FPR qu'il accuse d'avoir tué 312.726 personnes. Comme il le dit : ces gens ont été massacrés de façon sélective et délibérée dans des crimes de représailles et de contre génocide. Les corps ont souvent été enterrés dans des fosses communes, dans des latrines d'écoles, dans des habitations rurales ou jetés dans l'Akagera, brûlés à l'essence, transportés dans des camions militaires vers le Mutara, la forêt de Nyungwe ou dans des régions où le survol est interdit. Ce contre-génocide est doublé d'exclusion ethnique dans l'administration, la magistrature, l'enseignement, l'armée, les organes de sécurité et les affaires. M. Musangamfura dénonce la complaisance de la communauté internationale vis-à-vis de ces massacres, ce qui permet au FPR de continuer sans crainte.

Le major Ndahiro répond à l'accusation portée par M. Musangamfura Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 17 et 18

Contacté pour donner quelques explications à propos de l'accusation de M. Musangamfura d'avoir tué 312.726 personnes et de continuer ses massacres sélectifs contre la population hutu, le Major Ndahiro, porte-parole de l'Armée Patriotique, rejette toute accusation. Pour lui, le FPR, par son armée APR, ne pouvait pas se battre pour sauver une partie de la population comme le prétend Musangamfura. S'il a pu sauver M. Musangamfura et beaucoup d'autres Hutu, c'est que son principal objectif était de mettre fin au génocide et aux massacres commencés par les miliciens *Interahamwe* et les anciennes Forces

Armées. Si des gens ont trouvé la mort, c'est qu'ils étaient impliqués dans la guerre que le FPR combattait. Le major Ndahiro trouve non fondée l'accusation selon laquelle le FPR aurait tué des gens après sa prise de pouvoir. En ce qui concerne le DMI, c'était le seul service organisé, en plus de son devoir d'assurer la discipline militaire, qui pouvait faire arrêter les auteurs du génocide. Maintenant que le système judiciaire est organisé, le DMI ne s'occupe plus d'arrêter les auteurs du génocide. Il assure plutôt la sécurité intérieure du pays et la discipline militaire. M. Musangamfura n'avait pas à reprocher au FPR l'exclusion ethnique puisque lui-même était l'un des chefs de service du parti MDR ; son origine ethnique n'a jamais été un obstacle à son affectation.

Le sommet du Caire est sans comparaison avec ceux tenus dans la région des Grands Lacs, Nkera Mugabo, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 96, pages 18 à 20

Le sommet du Caire s'est tenu en Egypte à l'initiative du Président Jimmy Carter et de Mgr Desmond Tutu. Ces deux hommes ont réuni les présidents du Rwanda, du Burundi, du Zaïre, de l'Uganda et le ministre de la Défense de la Tanzanie. Les décisions prises lors de ce sommet sont de nature à rendre l'espoir d'un avenir pacifique pour les pays des Grands Lacs et toute la région. Les chefs d'Etats ont promis que leurs pays respectifs ne permettront à qui que ce soit d'attaquer un autre pays. Ils se transmettront les informations à propos de la sécurité, des réfugiés, de la paix et de la justice. Les chefs d'Etats qui ont accueilli les réfugiés rwandais feront tout ce qui est possible pour arrêter les entraînements militaires dans les camps et arrêter ceux qui empêchent les autres de rentrer. Lors de la mission du ministre rwandais des Affaires étrangères au Zaïre, le Président Mobutu a réitéré son désir de voir les relations entre les deux pays se rétablir. Il a promis que les biens du Rwanda emportés par les anciens dirigeants, reprendront le chemin du Rwanda. Dans le cadre du retour des réfugiés et du rétablissement de la paix, il a annoncé que le Zaïre venait d'arrêter 33 meneurs de réfugiés dont un prêtre et un ancien préfet.

**Pourquoi s'enfuient-ils ? Qu'est-ce qui leur fait peur ?
Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 20**

Certaines figures du pouvoir actuel continuent à quitter le Rwanda sous l'oeil de leurs collaborateurs. Après le départ de M. Twagiramungu, nous assistons à celui d'autres personnalités comme MM. Seth Sendashonga, ancien ministre de l'Intérieur et membre du FPR, le Colonel Théoneste Lizinde, Gérard Niyigena, ancien gouverneur de la Banque Nationale, le Colonel Léonidas Rusatira. Le problème est que ces gens continuent à salir la réputation du pouvoir de Kigali en le présentant comme identique à celui de Habyarimana, tuant des gens et pratiquant l'exclusion ethnique. Les Rwandais ont marre de voir que le gouvernement rwandais ne réagit pas. Manque-t-il de porte-parole ou son porte-parole est-il incompetent ?

**M. Karambizi a été renvoyé du ministère des Affaires Etrangères
Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 22**

Selon la lettre de renvoi rédigée par le ministre Anastase Gasana, M. Karambizi, récemment élevé au poste de directeur général au ministère des Affaires Etrangères, aurait insulté le ministre, le directeur de cabinet et les directeurs les qualifiant de "*chiens de licenciés*", dans une réunion qu'il dirigeait en l'absence du ministre. M. Karambizi nie avoir insulté qui que ce soit ; il dit plutôt avoir condamné la corruption de certains dirigeants du ministère et la mauvaise gestion de la chose publique de la part de ces mêmes dirigeants.

**Si j'avais pu participer aux cérémonies d'enterrement du Président Mitterrand !
Herménilde Shyaka, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 22**

Si j'avais pu participer aux cérémonies d'enterrement du Président Mitterrand, j'aurais eu l'occasion de condamner son attitude lors de son vivant comme quelqu'un qui a apporté son aide au plan d'extermination d'une partie des Rwandais par l'autre. Il est responsable du génocide au Rwanda et aurait dû être traduit devant la justice à Arusha. Lorsque notre pays se relèvera du borbier dans lequel il est, il devra porter plainte contre la France pour avoir entraîné les miliciens à tuer, à cultiver la drogue et à détruire notre pays.

La Société Nationale d'Assurance noue des relations d'amitié avec sa clientèle Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 23

Le 29 décembre 1995, la Société Nationale d'Assurance du Rwanda (SONARWA) a organisé une réception en faveur de ses clients. Comme l'a dit Mme Hope Gasana Murera, directeur général de cette société, la SONARWA a pu reprendre ses activités grâce aux clients revenus nombreux après le génocide. Pour l'année qui vient, la société compte payer les dommages dont le contentieux reste très important. Elle compte sur la bonne collaboration des clients pour pouvoir s'acquitter de son devoir. Pour encourager le public à venir nombreux à la SONARWA et à limiter les risques d'accidents, la société a mis en place un prix qui reviendra chaque année au meilleur client. Cette année, c'est la brasserie-limonaderie du Rwanda qui a gagné le prix.

Les formations religieuses ne doivent pas s'enflammer lorsqu'on leur fait un reproche Herménegilde Shyaka, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 24

En consultant le document signé par les évêques de l'Eglise catholique le 23 décembre 1995, l'on se rend compte que l'Eglise n'apprécie guère la presse publique et indépendante. Les évêques lui reprochent de s'en prendre à l'Eglise et à son personnel, les présentant comme les auteurs du génocide. Pourtant, si un évêque, un prêtre, une religieuse ont trempé dans le génocide, il n'engage que sa propre personnalité, non celle de l'Eglise catholique. Au sein de l'ADEPR, les choses ne vont pas à merveille ; le groupe de Munonoka voudrait dominer cette Eglise. Il organise des élections et des manifestations qui n'apportent que de la pagaille. Chez les musulmans, l'heure est aussi aux dissensions. Une lettre est parvenue dans les bureaux du ministre de la Justice, le 6 juin 1995 pour condamner le Sheikh Ahmed Mugwiza. Les musulmans lui reprochent d'avoir organisé des élections sans observer les statuts de l'Associations des Musulmans au Rwanda.

Mauvais climat dans des secteurs de la ville de Kigali Valens Habiambere, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, pages 25 et 26

Les recensements organisés dans les secteurs Kimisagara et Nyakabanda de la ville de Kigali ont montré que nombre d'anciens militaires s'infiltrèrent et s'installent en collaboration avec leurs complices habitant les dits secteurs. Parmi ceux qui ont pu être arrêtés, on peut citer MM. Martin Usabyimana, François Xavier Karima, Haruna et Idrissa. Ils organisaient des réunions pour récolter des cotisations, préparer la venue d'autres ennemis. Ils ont, à plusieurs reprises, perturbé la sécurité des populations habitant les secteurs de Kimisagara, Nyakabanda et Nyamirambo, par des attaques nocturnes, soit pour voler l'argent, soit pour tuer des gens.

Electrogaz sera la première entreprise publique à être privatisée Nkera Mugabo, Le Tribun du Peuple n° 67, janvier 1996, page 26

Le projet de loi portant sur la privatisation des entreprises publiques a été finalement adopté par les députés à l'Assemblée Nationale. *Electrogaz*, l'entreprise chargée de la distribution et de la production de l'eau et de l'électricité, sera la première à passer sous ce régime. Déjà les consultations entre les dirigeants de *l'Electrogaz*, du ministère chargé de l'eau et de l'énergie, les représentants des syndicats des travailleurs, les députés et les hauts cadres de l'administration centrale ont donné leur feu-vert à la privatisation *d'Electrogaz*. Cette entreprise sera scindée en deux parties : une, contrôlée essentiellement par le gouvernement, se chargera d'assurer la sécurité des installations et de gérer le patrimoine de l'Etat mis à la disposition d'un tiers. Une autre reviendra au particulier et sera chargée d'exploiter l'eau, l'électricité et le gaz, d'assurer la distribution et la commercialisation. Finalement l'Etat rwandais ne sera pas perdant comme pensaient bon nombre de Rwandais.

PRO PEACE n° 1, janvier 1996

Editorial : Paix, liberté, dignité, Pro Peace n° 1, janvier 1996, page 1

"L'Afrique doit s'unir ou périr". En reprenant cette phrase de Kwamé N'krumah, les promoteurs de *Pro Peace* comptent ouvrir un débat sur les racines historiques des problèmes politiques, économiques et autres que vit l'Afrique. Ainsi peuvent-ils contribuer à la promotion des idéaux de liberté, de fraternité, de dignité humaine et de paix (*texte en français*).

Les racines d'un génocide, David Gakunzi, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 3 à 10

Après ce qui s'est passé au Rwanda en avril 1994, certains affirment, à tort, qu'il s'agit d'une barbarie traditionnelle ; il s'agit en fait d'un apport de la colonisation. Le pouvoir colonial a suivi les anthropologues et les missionnaires, établi des divisions ethniques au sein de la population et ainsi détruit les traditions d'unité du peuple rwandais. En 1959, après avoir soutenu le pouvoir tutsi, les autorités coloniales et ecclésiastiques ont soutenu les Hutu disant que "*tuer un Tutsi n'était pas un péché, car c'était tuer un communiste*". En 1973, fut accentuée la politique de discrimination ethnique et régionale. Le refoulement des réfugiés rwandais par le président ougandais Obote et le refus du Rwanda de les accueillir donna l'occasion au FPR de revenir par les armes. En représailles, des massacres furent organisés contre des Tutsi dans certaines régions jusqu'au génocide de 1994. Tout était mis en place pour y parvenir : une politique raciste, une presse à son service, des milices armées. Même si les Rwandais ont joué un grand rôle, la communauté internationale a une certaine responsabilité : certains pays ont appuyé le régime, spécialement la France. Les Nations Unies ont montré leur incapacité à rétablir la paix et à éviter le génocide. La tâche du gouvernement actuel est hardie : 2 millions de réfugiés sont pris en otage par les anciennes forces armées, un pays détruit est à reconstruire, etc... Que font les Nations Unies pour que le conflit ne reprenne pas ? "*Comme avant le génocide, elles ferment les yeux et les oreilles*" (*texte en anglais*).

La lutte contre l'impunité,

Shadrack B.O. Gutto (Ghana), Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 11 à 13

L'impunité est ancrée dans l'histoire africaine, mais elle s'est aggravée avec l'indépendance. La traite des esclaves, le pillage des ressources physiques et humaines, la répression des luttes de libération sont des infractions que l'autorité coloniale n'a pas poursuivies. Malgré les droits de l'homme proclamés solennellement, l'apartheid a reçu l'appui de certains pays occidentaux. Les régimes autoritaires mis en place après les indépendances n'ont pas modifié ces pratiques illégales et ont reçu l'appui de certains pays étrangers. L'impunité risque de perdurer si les peuples ne participent pas effectivement à leur destinée (*texte en français*).

L'expérience latino-américaine : pas de lutte contre l'impunité sans rétablissement de la vérité et de la justice, Alexandre Artucio, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 13 à 15

Ce qui est commun aux pays d'Amérique latine, c'est que les régimes dictatoriaux passés n'ont pas été totalement défaits. En Uruguay, le pouvoir civil mis en place a dû composer avec les militaires et leur assurer l'impunité ; en Argentine, la junte militaire a été jugée directement après le rétablissement de la démocratie, mais elle a pu obtenir l'amnistie pour les coupables ; au Salvador, les coupables ont été poursuivis mais ils ont bénéficié d'une amnistie comme en Argentine. La leçon à en tirer est, notamment, qu'il faut aller vite et juger dès que les pouvoirs changent. On ne peut pas arriver à une réconciliation sans justice (*texte en français*).

Méthodes d'investigation et de dénonciation des violations des droits de l'homme en Ouganda, Joan Kakwenzire, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 15 à 17

Après une période de guerre et de destruction du tissu social, la société ougandaise a exigé l'ouverture d'une enquête. Une commission fut créée, dirigée par un juriste de la Cour Suprême et placée sous la responsabilité du ministère de la Justice. Les auditions ont été publiques et le peuple a été encouragé à venir témoigner. Malgré les dossiers judiciaires constitués, certaines personnes restent impunies et les violations des droits de l'homme continuent. Le gouvernement fait face à un choix difficile : sanctionner

les auteurs des violations ou s'allier les responsables des crimes et assurer sa propre survie ! (*texte en français*)

Douze défis majeurs pour la construction d'une paix durable au Burundi
David Gakunzi, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 17 à 20

Le Burundi actuel se trouve face à 12 défis majeurs : connaître les racines de la crise, réinventer la démocratie, construire un Etat impartial, mettre en place une armée qui sécurise tout le monde, lutter contre l'impunité, réinsérer les déplacés et les réfugiés, mener des actions de développement, renforcer la société civile, mettre un terme aux préjugés, éduquer le peuple à la paix, s'occuper de la jeunesse et responsabiliser la presse (*texte en français*).

Qu'avez-vous fait pour arrêter la violence ?
Témoignage de Mpumalanga, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 20 et 21

Le peuple voulait la paix ; l'armée et la police devaient protéger tous les citoyens. Siphso Mlaba de l'Inkatha et Meschack Radebe de l'ANC ont décidé d'oeuvrer pour la paix dans la ville de Mpumalanga. La guerre détruit tout. Les politiciens burundais doivent créer un climat de paix entre eux et combattre ensemble ceux qui veulent la violence et la mort des innocents (*texte en anglais*).

L'éthique et les qualités d'un leader
Julius Nyerere, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 22 et 23

Le leader doit être intègre et respectueux des autres. Un code d'éthique politique a été élaboré au sein du parti TANU : le président du pays doit être capable de prendre les décisions qui s'imposent, de diriger le pays et d'en répondre devant le peuple.

Qu'est-ce qui ne va pas en Afrique ?
Yoweli K. Museveni, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 24 à 27

Comment construire une nation viable ? Comment les jeunes peuvent-ils y contribuer ? On ne peut guérir un malade sans connaître sa maladie. Le président ougandais propose un programme en 10 points : démocratie, sécurité, unité nationale, indépendance, développement intégré, services sociaux, lutte contre la corruption, réforme foncière, coopération entre pays africains, communauté économique africaine (*en anglais*).

Aide internationale : peut-on y faire face efficacement ?
Nelson Bindariye, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 27 à 31

Il faut repenser l'aide et mieux intégrer les ONG du Nord et du Sud. Cela impose une concertation, une coopération décentralisée. Les ONG oeuvrant en Afrique du Sud peuvent servir d'exemple de mobilisation (*texte en français*).

Quelques réflexions tirées de la mémoire collective africaine
Joseph Ki Zerbo, Pro Peace n° 1, janvier 1996, pages 32 et 33

La paix n'est pas l'absence de guerre mais une recherche d'équilibre social basé sur la concertation. Il faut éviter les conflits de tout genre grâce, entre autres, aux médiateurs coutumiers. Le recours à la tradition peut-il encore y parvenir ? (*texte en français*)

UKURI - GACACA n° 5, janvier 1996

Editorial, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, page 5

La victoire ne plaît pas à tous les Rwandais comme on pourrait l'imaginer. Récemment, l'un d'eux, gestionnaire au ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'a montré. Il est parti avec les fonds mis à sa disposition dans le cadre des missions à l'étranger. D'autres sont pointés du doigt : des militaires ou des dirigeants qui restent dans le pays tout en ayant leur famille à l'étranger. Que peut-on attendre de bien de la part de ces gens qui n'ont pas confiance en leur pays ? Comme si le pays ne disposait pas d'autres cadres capables de le représenter, ces "ennemis" continuent de profiter de la confiance du peuple. Le cas de l'ambassadeur Jean-Marie Vianney Mbonimpa est clair. Que peut attendre le Rwanda de la part d'un homme qui, en collaboration avec M. Eugène Ndahayo, a signé le fameux document du MDR en septembre 1994 ? Le Premier ministre ne devrait pas se plaindre de l'image qu'a le Rwanda à l'étranger si des gens comme M. Mbonimpa vivent dans une ambassade occidentale. Faut-il encore les maintenir à ces postes pour les remercier ?

Récrivons l'histoire de notre pays

M. Tumaini, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 6 et 7

Les historiens, ethnologues et anthropologues belges ont déformé l'histoire du Rwanda précolonial. Ils ont établi des stéréotypes physiques, moraux, sociaux et culturels pour chacun des trois groupes humains qui constituent la société rwandaise. Les Hutu, les Tutsi et les Twa coexistaient ensemble et vivaient en symbiose. Tous parlaient la même langue, le kinyarwanda, vénéraient et étaient attachés au roi légitime et adoraient le même Dieu duquel le roi tenait ses pouvoirs : le Dieu du Rwanda. Comme l'a écrit le Père Arnoux, il n'y avait pas de cloison étanche entre les trois races du Rwanda. Les Hutu et les Tutsi ont contracté pendant longtemps des mariages entre eux. Mgr Classe, ancien évêque du Rwanda, a confirmé que les termes de *Hutu* et de *Tutsi* tendaient plutôt à indiquer le statut social que l'appartenance ethnique. Il faudra aussi rectifier le fait que la société précoloniale est présentée comme féodale en comparaison avec le modèle féodal européen. Il se confirme, par les témoignages des historiens ayant connu le Rwanda précolonial, que le pays était doté d'une organisation centralisée et hiérarchisée, sans aucune similitude avec un régime féodal au vrai sens du terme.

Des problèmes au sein de la société *Rwandatel*

Charles Gakumba, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 7 et 8

Toutes les informations concordent : les problèmes que connaît actuellement la société rwandaise des télécommunications *Rwandatel* sont l'oeuvre de son directeur général. Comme le disent les employés de *Rwandatel*, il est seul responsable. Les employés mal payés demandent à recevoir des clients des pots-de-vin. Lorsqu'un client ne paye pas, rien ne se fait ; le technicien vous renvoie au Directeur Général, sachant d'avance qu'il ne vous recevra pas et qu'il ne s'occupera pas personnellement de la réparation du téléphone. Résultat : beaucoup de plaintes, beaucoup d'attentes et des pertes de temps. L'abonnement et la facturation sont aussi mal faits. Personne à *Rwandatel* n'est responsable de ses services. Les clients se plaignent de la caution de 3.000 Frw dont elle ne se sert pas en cas de non paiement ou de retard de paiement, même si la facture est de 1.500 Frw. *Rwandatel* se presse de suspendre la ligne téléphonique et à infliger une amende de 1.100 Frw pour sa réouverture. Les clients demandent aussi pourquoi une caution de 10.000 Frw est nécessaire lorsqu'on demande l'international alors que le réseau est entièrement automatisé et que le client est tenu à payer la facture.

Il est difficile de se déclarer innocent

M. Tumain, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, page 9

Lorsque le roi Rwabugili se rendit à l'île Idjwi, sur son passage, les enfants qui jouaient se sont enfuis, craignant d'être arrêtés par le roi. Le roi Rwabugili demanda à l'un de ces enfants pourquoi ils partaient si brutalement. L'enfant lui répondit qu'ils avaient entendu dire que le roi est très méchant, qu'il tue les gens. Après examen, le roi comprit qu'à l'exception du chef Bisangwa, ses courtisans le trompaient

et qu'ils l'engageaient à faire tuer des innocents, surtout pour des règlements de comptes. Le roi fit passer une épreuve pour savoir qui ne l'avait pas entraîné à faire tuer des gens. Il a été difficile aux autres chefs de démontrer leur innocence.

La paresse donne lieu à la démagogie et aux intrigues

Thomas Rushema, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, page 10

Des Rwandais à l'esprit mal intentionné ne sont pas contents du progrès que le Rwanda est en train de réaliser. Ils ont été interpellés pour venir aider à la reconstruction du pays mais leur fainéantise et leurs intrigues les empêchent de voir les choses telles qu'elles sont aujourd'hui. Les banques sont nombreuses et prospèrent, les sociétés d'assurances augmentent, les usines fonctionnent, le pays est visité et ses responsables ont repris les relations avec les pays amis du Rwanda, la sécurité est revenue, l'Etat collabore avec l'Eglise, les activités sportives ont fait parler de nos équipes en Afrique et nos groupes de danseurs ont eu la première place en Espagne et en Afrique du Sud. Que peut-on nous reprocher ?

Brève note sur la situation actuelle de l'Eglise catholique au Rwanda et à Butare

Mgr Jean Baptiste Gahamanyi, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 10 à 12

Le génocide et les massacres à grande échelle qu'a connus le Rwanda depuis avril 1994 sont un grand défi que l'Eglise catholique au Rwanda doit affronter avec courage et détermination. Seulement, elle se trouve affaiblie par le grand nombre de chrétiens, de prêtres et de religieux tués ou exilés suite à ce génocide et à la guerre. Aujourd'hui, l'Eglise est victime d'une campagne de désinformation : désinformation sur l'Eglise et sur le Rwanda en général transmettant souvent des interprétations tendancieuses et partisans. Il faut toutefois souligner qu'on ne peut pas parler de persécution de l'Eglise par l'Etat, même lorsque des gestes de provocation de la part de certains prêtres rwandais ou expatriés suscitent des réactions agressives chez les politiciens. Il existe à Kigali une certaine tension du fait que quelques ecclésiastiques semblent engagés dans un bras de fer avec le pouvoir en place qu'ils ont décidé de combattre. La prétendue division du clergé rwandais est un montage réalisé par des personnes mal intentionnées. Bien qu'il y ait une séparation géographique entre ceux qui ont fui et ceux qui sont restés au pays, des efforts de dialogue existent. Lors de leur première session, les prêtres vivant au Rwanda ont envoyé un message spécial à leurs confrères réfugiés au Zaïre. Par ailleurs, une certaine opinion à l'intention divisionniste veut faire croire que le clergé ne compte plus de candidats capables de diriger les diocèses du Rwanda. Pourtant si l'on veut sauver l'Eglise, il faudrait d'urgence reconstituer sa hiérarchie. A Butare, la relance des activités pastorales est organisée autour d'une Commission de Relance des Activités Pastorales (CRAP) appuyée par le Service d'Animation Théologique (SAT) ; cet effort se trouve entravé par une campagne de dénigrement entretenue dans certains milieux ecclésiastiques de Kigali. L'Eglise de Butare se trouve confrontée à un autre obstacle ; celui des prêtres rescapés qui ne peuvent accomplir leur travail s'ils ne sont pas soulagés vis-à-vis de leur lourde responsabilité vis-à-vis des orphelins et des laissés-pour-compte de leur propre famille.

Lettre ouverte de chrétiens de Kigali à Mgr Juliusz Janusz, nonce apostolique

Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 13 à 15

L'enjeu du sermon du Pape du 19 septembre 1995 à Nairobi et la réaction du gouvernement rwandais plus les malentendus du non-dit sont révélateurs de tout un contexte. En effet, le Saint Père, par sa sollicitude en faveur de tous les réfugiés, semble véhiculer une vision partielle de la tragédie rwandaise. Il est étonnant qu'il n'ait eu aucun mot de consolation et de soutien pour une autre partie de la population composée d'orphelins, de veuves et de mutilés physiques. Le Saint Père aurait aidé les Rwandais en interpellant les hommes de bonne volonté à travailler pour la justice et libérer les innocents de la confusion et de la globalisation. Lorsque vous qualifiez la déclaration du gouvernement rwandais de "*déclaration précipitamment préparée, à base de données inexactes, avec des critiques sans fondement*", vous ne faites que contribuer à cette confusion et vous ne combattez pas le discours quasi paranoïaque d'une Eglise persécutée par l'Etat. Cela montre qu'au moment où toutes les forces vives du pays se mobilisent pour aider les Rwandais à croire dans leur avenir, notre Eglise a tendance à rester à la traîne (*texte en français*).

Le mensonge est comme un nuage sous le soleil

Charles Gakumba, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 15 à 24

Un groupe de chrétiens et de prêtres dont l'identité n'est pas connue a écrit le 25 novembre 1995 une lettre au Nonce Apostolique au Rwanda pour lui faire part des préoccupations en ce qui concerne les nominations épiscopales en la personne de Mgr Félicien Mubiligi. Ces chrétiens remettaient en cause la réputation et l'intégrité de Mgr Mubiligi. Ils présentaient Mgr Mubiligi comme intrigant, ayant voulu et entraîné la mort de Mgr Muvara pour se faire nommer évêque de Butare. Profitant de l'âge de Mgr Gahamanyi, il aurait aussi éloigné tous les collègues susceptibles d'être nommés évêque à Butare. Le 3 janvier 1996, les évêques et prêtres de Butare se sont adressés au Nonce Apostolique, qualifiant de tract la correspondance du 2 novembre 1995. Ils tenaient à nier le contenu de ce tract et à témoigner leur grande estime à Mgr Félicien Mubiligi. Les chrétiens de Butare n'ont pas tardé à réagir. Le 13 janvier 1996, leur correspondance disait que l'esprit diffamatoire du tract, use de faits inventés pour salir la personnalité de Mgr Félicien Mubiligi. Ils ont souligné l'esprit machiavélique des auteurs du tract dont le but est d'influencer le choix dans la nomination des futurs évêques du Rwanda. Ils ont ensuite relevé le manque de courage de ces chrétiens, à décliner leur identité, apparemment aux fins de détruire la personnalité de Mgr Mubiligi, l'Eglise de Butare et celle de tout le Rwanda. Selon une enquête personnelle menée par Mgr Mubiligi, l'auteur de la lettre (du tract) du 25 novembre 1995 semble être le Recteur du Grand Séminaire de Nyakibanda. Mgr Mubiligi se demande le mobile de son action. Pour lui, ce serait une manière indirecte de faire oublier ou de relativiser les critiques portées contre lui dans le journal *Rwanda Rushya* ; il se demande pourquoi il en serait victime (*Divers documents sont reproduits en kinyarwanda et en français, aux pages 17 à 24*).

La période qui prend fin était difficile

Innocent Rutera, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, pages 24 et 25

Avec la colonisation, les Rwandais ont perdu leurs valeurs culturelles. Nous avons appris à nous battre, à ne voir que les intérêts matériels. Ainsi nous nous sommes laissés diriger par des opportunistes, des "petits" dont le mot d'ordre était la dictature. Nous en avons vu les conséquences ; heureusement la famille FPR nous a sauvés du boubier. Beaucoup de jeunes ont donné leur vie pour nous faire voir enfin le soleil. Ne l'oublions jamais et faisons que la « nuit » ne revienne jamais !

Que de pertes, que de vies humaines perdues !

Innocent Rutera, Ukuri - Gacaca n° 5, janvier 1996, page 25

J'accuse tous ceux qui sont intervenus pour que les Rwandais, essentiellement d'origine tutsi, trouvent la mort en si grand nombre. Les Blancs viennent en premier lieu. La colonisation nous a fait perdre nos valeurs au profit des intérêts calculés de l'européen. J'accuse l'Eglise qui a nié l'interdit, les évêques qui ont divisé les Rwandais, le président Kayibanda qui a décimé les Tutsi. J'accuse le Parmehutu pour avoir détruit les gens par une dictature sans nom. Ils ont tué les leurs, croyant qu'ils n'étaient pas des Rwandais à part entière. Les assassins sont toujours là, qu'ils soient jugés !

UMUSEMBURO n° 6, Janvier 1996

Éditorial : il n'y a jamais eu de démocratie au Rwanda

Raphaël Nkaka, Umusemburo n° 6, janvier 1996, page 2

Sous les deux régimes précédents, le 28 janvier on célébrait la fête de la démocratie : les politiciens prononçaient des discours qui ne venaient pas du fond de leur cœur ; ils parlaient d'unité, de justice, d'élections, de promotion sociale... Pourtant leur pouvoir a été caractérisé par l'injustice, la violation des droits de l'homme, l'arrogance de «Gahutu», la répression des Tutsi... Tout cela a été couronné par le génocide. Le nouveau pouvoir doit se distinguer par la recherche d'une vraie démocratie ainsi que par le respect des lois et des droits de l'homme. C'est difficile mais faisable.

On nous a appris le génocide à la place de la démocratie Umusemburo n° 6, janvier 1996, pages 3 et 4

Tout a commencé en 1950. L'ONU avait demandé aux Belges d'étudier les modalités d'accorder l'indépendance au Rwanda. Entretemps, le roi Rudahigwa ne s'entendait plus ni avec les Belges ni avec l'Église catholique. Ceux-ci cherchaient à le remplacer par quelqu'un d'autre. Ils ont découvert M. Kayibanda qu'ils ont formé. En 1957, il est devenu le rédacteur principal du journal *Kinyamateka* ; deux mois après il publiait le *Manifeste des Bahutu*. Pendant ce temps, on inculquait aux jeunes des écoles le culte de la majorité hutu, on leur parlait de leur droit absolu sur le sol rwandais et de la prétendue répression des Tutsi contre eux. Le *Manifeste des Bahutu* faisait état d'un problème Tutsi - Hutu ; Mgr Perraudin et M. Harroy soutenaient cette idée. La situation a empiré après la mort inopinée du roi Rudahigwa. Ce qu'on nomme révolution n'a été que massacres et pillage des Tutsi. Les élections de 1960 ont eu lieu alors que les tueries continuaient. Depuis lors, la préparation des élections s'est toujours accompagnée de violences anti tutsi. Le génocide est l'aboutissement de ce qui a commencé en 1959.

Où étais-tu avant la guerre ? Mudaheranwa, Umusemburo n° 6, janvier 1996, page 6

«Où étais-tu avant la guerre?» Voilà la question qui revient dans chaque conversation entre Rwandais; on est appelé d'"ici" ou d' "ailleurs" suivant la réponse donnée. Le Rwandais de l'intérieur est vu comme un pauvre homme qui n'a pas su s'opposer aux dictateurs ; celui de l'extérieur est un maquisard, un combattif, un débrouillard mais un acculturé sans cerveau. Il existe également des sous-catégories : les Burundais, les Ougandais, les *Interahamwe*... Les anciens réfugiés rentrés disent : « *Quand nous étions à l'étranger, on nous appelait Rwandais ; maintenant que nous sommes au Rwanda, nous n'avons plus le droit de l'être* ».

Causerie du Lt Colonel César avec les étudiants de l'Université Raphaël Nkaka, Umusemburo n°6, janvier 1996, pages 7 à 9

La causerie entre le lieutenant-colonel César et les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda a eu lieu le 20 décembre 1995. "*Le Rwanda est connu pour sa petitesse mais aussi pour ses problèmes complexes*", a-t-il dit. Certains parlent du problème Hutu-Tutsi comme de la politique ou de l'économie. Ils se trompent quand ils disent que tout a commencé à cause du FPR qui a provoqué la guerre ou des Hutu qui ont perpétré le génocide. Les mentalités doivent changer au Rwanda : les préjugés sur les ethnies n'ont pas de raison d'être ; il y a des bons et des mauvais chez les uns comme chez les autres. L'exclusion ne doit plus avoir de place ; même les acteurs du génocide ont droit à la nation ; ils doivent rentrer et pouvoir s'expliquer. Un vrai Rwandais doit rechercher l'unité nationale, éviter l'exclusion quelle qu'elle soit, avoir un idéal, travailler et respecter les lois.

Des prêtres du diocèse de Kabgayi ont écrit à Mgr André Sibomana Gacurabwenge, Umusemburo n° 6, janvier 1996, pages 11 à 14

Sept prêtres du diocèse de Kabgayi ont adressé une lettre à Mgr André Sibomana. Ils se plaignent de ce que les conclusions prises lors des réunions n'aboutissent pas à des actes concrets ; ou de ce que Mgr André Sibomana prenne des décisions sans consulter personne (distribution d'aides, communiqués de presse, distribution des ministères...) ; il n'y a pas de pastorale d'ensemble ; Mgr a trop d'engagements en dehors du diocèse ; les familles des prêtres et des religieux éprouvées par les massacres et le génocide ne reçoivent ni aide ni soutien. Les signataires recommandent le pourvoi en personnel des postes du diocèse, la concertation et le dialogue, une pastorale d'ensemble ainsi que l'aide aux familles des prêtres et religieux confrontées aux problèmes de la misère.